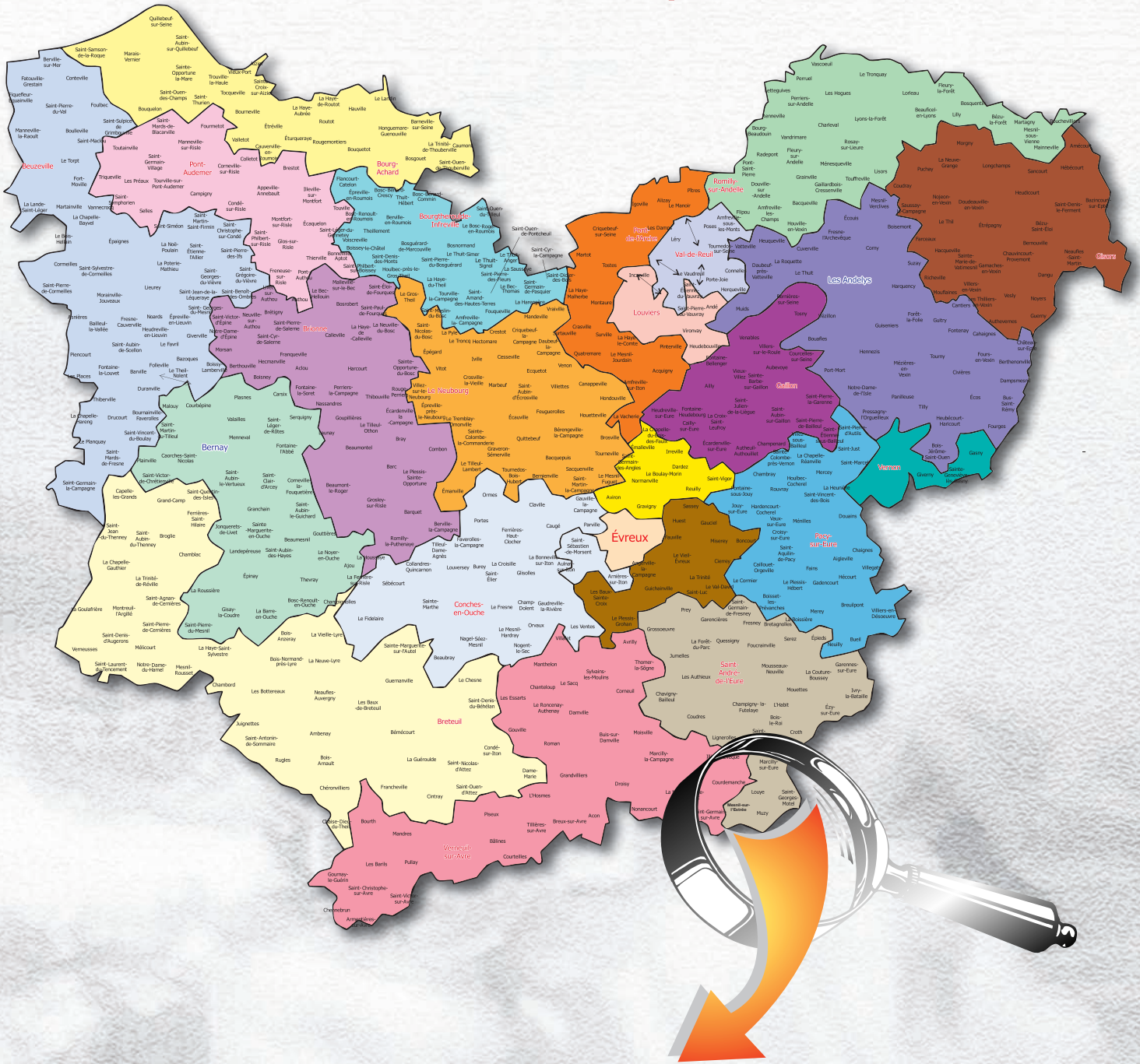


# Bulletin municipal 2016



## Mesnil-sur-l'Estrée



## NUMÉROS UTILES DE LA COMMUNE

Accueil en mairie .....02 37 64 90 00  
Portable mairie en cas d'urgence .....06 98 37 90 00  
E-mail .....[mairie-de-mesnillestree@orange.fr](mailto:mairie-de-mesnillestree@orange.fr)  
Fax .....02 37 64 90 01  
Site Interne .....<http://mesnil-sur-lestree.fr/>

Assistante sociale .....02 32 58 14 90  
Centre antipoison – Lille .....03 20 44 44 44  
Centre des impôts de Verneuil.....02 32 32 90 60  
École primaire Gutenberg .....02 37 82 97 05  
Électricité (urgence) .....09 72 67 50 27  
Gaz (dépannage) .....08 10 47 33 33  
Gendarmerie .....17 ou 02 32 58 00 17  
Hôpital de Dreux (urgences) .....02 37 51 51 85  
Hôpital d'Évreux (urgences).....02 32 33 80 97  
Impôts fonciers, cadastre – Évreux .....02 32 23 31 00  
La poste .....02 37 82 90 12  
Paroisse Saint-André-Mesnilliers .....02 32 37 30 53  
Pompiers.....18 ou 112  
Présence verte (téléassistance).....02 32 24 42 90  
SAMU – Dreux .....02 37 46 15 15  
SAMU – Évreux .....15  
SEA Paquetterie (syndicat eau) .....02 32 58 29 00  
Trésorerie (Verneuil).....02 32 32 13 49

Retrouvez d'autres numéros mesnilois utiles en page 27

## OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi, de 14 h 00 à 18 h 00.  
Mercredi, de 9 h 00 à 12 h 00.  
Vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.  
Samedi, de 9 h 00 à 11 h 00.

## TARIFS COMMUNAUX

### Tarifs cantine :

Enfants .....3,00 €  
Adultes .....3,21 €

### Tarifs activités périscolaires :

Par cycle .....10 €  
L'année (5 cycles).....50 €

### Tarifs garderie :

Journée exceptionnelle .....4 €  
Demi-semaine .....6 €  
Semaine .....12 €

### Location matériel :

La chaise .....1 €  
La table .....3 €  
Caution .....50 €

### Location salle :

Le week-end .....300 €  
La journée .....150 €  
Caution .....500 €

### Forfait chauffage du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> avril :

Le week-end .....40 €  
La journée .....20 €

*Directeur de la publication : Jacques Boutin.*

*Crédit photos : Alain Cordonnier, Bernard Duplat,  
Jean-Marie Gadois,  
Isabelle Foucault,  
Alice Lefèvre-Bossuyt,  
Nicole Mary, Stéphanie Maurice,  
Colette Robquin,  
Lucien Sanchioni, Patrice Verger  
et la mairie de Mesnil-sur-l'Éstrée.*

*Comité de rédaction : Alain Cordonnier,  
Karine Motte-Colleu,  
Jean-Claude Provôts.*

*Couverture : nouveau découpage des cantons.  
4<sup>e</sup> de couverture : les quartiers du Mesnil.*

*Conception – Impression :  
Ccommunication 28100 Dreux – Tél. 02 37 46 62 36.*

*Tirage : 500 exemplaires.*

## Sommaire

Renseignements pratiques.....	2
Le mot du maire.....	3
La loi NOTRe et nous.....	4
Notre démographie, notre population.....	6
Notre représentativité.....	7
Notre territoire.....	8
Notre environnement.....	9
Notre patrimoine.....	10
Notre histoire.....	12
Une commune en mouvement.....	14
Notre école maternelle et élémentaire.....	23
Notre budget 2015.....	24
Nos travaux 2015.....	25
Notre calendrier 2016.....	26
Nos artisans, professions libérales et commerces.....	27



Chères Mesniloises, chers Mesnilois,

L'année qui vient de s'écouler a commencé avec les événements terribles de *Charlie hebdo* et du commerce de la porte de Vincennes ; elle s'est terminée par ceux encore plus abominables du *Bataclan* et des cafés alentour. Dans ce pays où chacun est libre d'aller et de venir à sa guise, libre de ses opinions, où chacun peut faire le geste d'allumer la lumière ou d'ouvrir un robinet pour avoir de l'eau sans se rendre compte que c'est un bonheur auquel beaucoup d'êtres humains ne peuvent accéder sur la terre, il faut lutter pour porter haut les valeurs qui sont les nôtres et qui se résument par ces trois mots « LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ ».

Je formule le souhait que les années qui se suivent ne se ressemblent pas.

Après ce préambule venons-en à notre village.

L'honneur de gérer une commune n'enlève rien à la complexité de l'exercice. Le mandat actuel en rajoute encore, tant sur le plan administratif que sur le plan financier.

*Sur le plan administratif* : notre commune, par la volonté de simplification du législateur, a connu et connaît encore beaucoup de changements. Aujourd'hui elle fait partie d'une Normandie réunifiée avec ses deux capitales Rouen et Caen. Il nous faudra donc probablement nous adresser à l'une ou à l'autre selon les problèmes que nous aurons à traiter. Notre village se trouve toujours dans le département de l'Eure qui existe encore mais il n'est plus dans le canton de Nonancourt, qui a été supprimé. Il fait partie à présent du canton de Saint-André-de-l'Eure. De ce fait, pour faciliter les contacts, la perception n'est plus à Nonancourt ; il nous faut dorénavant porter nos documents à Verneuil-sur-Avre. De plus, la disparition de notre communauté de communes du sud de l'Eure a pour effet d'englober notre village dans un grand ensemble avec Breteuil-sur-Iton, Damville, Verneuil-sur-Avre et même Rugles alors que nous préférierions qu'il soit rattaché à Saint-André devenu notre chef-lieu de canton. Notre syndicat d'assainissement de Mesnil et de Saint-Germain est voué à se fondre dans le syndicat d'eau de la Paquetterie qui, lui-même, est désigné pour fusionner avec celui de Saint-André. Ce syndicat de la Paquetterie se trouvant à cheval sur deux départements et même sur deux régions puisque la communauté d'agglomération de Dreux en fait partie. Comment va-t-il être découpé, lui qui fonctionnait parfaitement jusqu'alors ? Une autre difficulté se trouve dans le fait que, si beaucoup de communes de notre communauté ont formulé le désir de rejoindre Saint-André, il en est qui préféreraient être rattachées à la communauté d'agglomération de Dreux. Affaire à suivre durant les mois à venir...

*Sur le plan financier* : vous n'êtes pas sans savoir que l'État qui est le plus grand pourvoyeur de fonds des communes n'est plus en capacité de nous apporter un niveau d'aide équivalent à celui des années passées mais nous tenterons de faire le maximum avec les moyens réduits dont nous disposerons. Notre volonté étant de ne pas augmenter la fiscalité communale, chacun de nous devra être plus modeste dans ses exigences. Certains projets que nous avons établis précédemment devront être reconsidérés. Ils ne seront pas abandonnés pour autant, ils seront simplement beaucoup plus longs à voir le jour, nous devons être patients.



Malgré cela, toutes ces complications et ces incertitudes ne doivent pas nous empêcher d'avancer. Durant l'année qui vient de s'écouler l'école a été équipée d'une nouvelle chaudière qui fonctionne au gaz naturel. Une deuxième classe a été rénovée. Dans la cour des grands, la haie qui avait pris trop d'ampleur et qui confisquait les ballons des enfants (on en a retrouvés vingt-huit coincés dans les branches), a été supprimée et remplacée par un filet pare-ballons. Deux ordinateurs ont, en outre, été fournis afin de faciliter le travail des enseignants. A la cantine

scolaire un lave-vaisselle neuf a été installé en remplacement de l'ancien qui avait été réparé plusieurs fois mais qui avait, cette fois, définitivement cessé de fonctionner. Deux étagères en inox ont complété le dispositif pour éviter au personnel des manutentions inutiles.

Sur la place de la Poste, les employés communaux ont détruit les vieilles constructions en briques devenues dangereuses et enduit les murs à cet endroit. Ils ont refait les toitures des deux bâtiments restants. Ils ont aussi réalisé le programme 2015 de mise aux normes « handicap » des bâtiments communaux. Les travaux concernaient essentiellement l'école. En 2016 une deuxième tranche sera également réalisée par les employés communaux. Cette fois elle concernera l'école, la mairie et la salle communale. Il ne restera plus en 2017 qu'une troisième et dernière tranche qui reste à définir.

La place de la Poste devait être réaménagée l'an dernier avec plus de places de stationnement, une circulation plus facile et un espace pour les enfants mais la réponse du conseil départemental concernant l'octroi d'une subvention est arrivée tard dans l'année. L'entreprise chargée des travaux n'a pas pu la mettre à son planning. Ces travaux ne commenceront que mi-janvier. En revanche, le chantier d'effacement des réseaux d'électricité et de télécommunications de la Grande-Rue, qui était programmé pour 2016, a pu être avancé. Il a été en partie réalisé et devrait être terminé courant janvier.

Je remercie les nombreuses associations et tous les bénévoles qui donnent de leur temps, sans compter, pour animer la commune.

Je remercie les commerçants dont les activités apportent de la vie dans le village sans oublier, bien sûr, les infirmières qui nous permettent de bénéficier de soins presque à domicile ; c'est un service très précieux en cette époque où l'on vit de plus en plus longtemps et pour les personnes qui ont des problèmes pour se déplacer.

Je remercie les enseignants et les intervenants des activités périscolaires qui préparent l'avenir de nos enfants. J'ai pu constater combien il leur faut de patience pour y parvenir. Je remercie également tous les personnels municipaux pour leurs compétences et leur travail au quotidien qui ne se remarque pas toujours vu de l'extérieur.

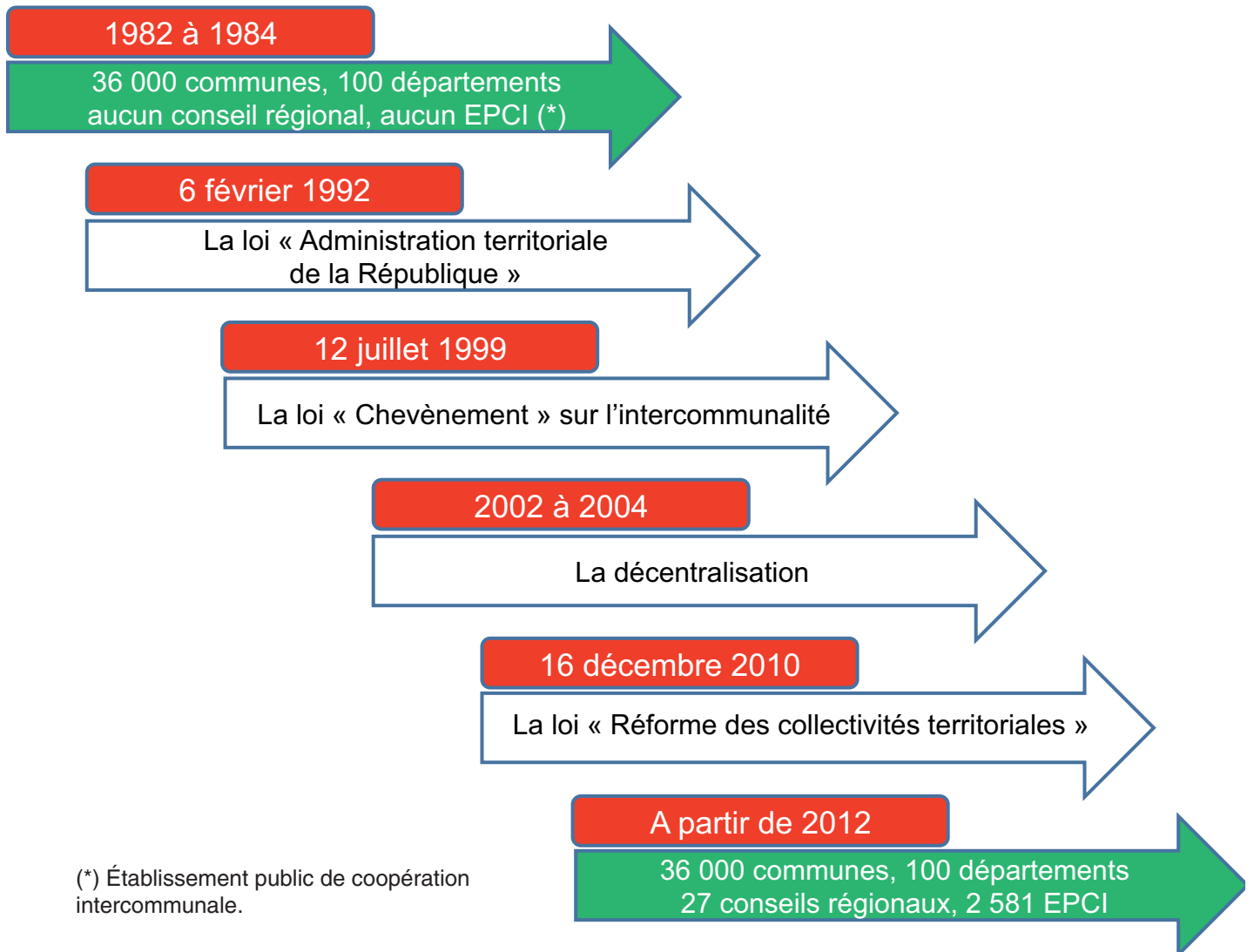
Je remercie enfin mes collègues du conseil municipal qui participent activement à la gestion de la commune avec toutes les complexités que j'ai évoquées précédemment.

Le maire, Jacques BOUTIN



## Nouvelle organisation territoriale de la République (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015)

Pas si nouvelle que cela puisqu'elle est dans la lignée d'une décentralisation de l'État qui date maintenant de trente ans :



La loi NOTRe confie de nouvelles compétences aux régions. Elle est complétée par un projet de texte législatif qui modifie le découpage des régions et présente le calendrier électoral des élections régionales et départementales.

Le texte supprime la clause générale de compétence pour les départements et les régions.

La loi renforce le rôle de la région en matière de développement économique.

La région aura également la charge de l'aménagement durable du territoire.

Dans le projet initial, la gestion des collèges jusque-là de la compétence des départements, est transférée aux régions.

Il est également prévu que les compétences des départements en matière de transport soient transférées à la région dix-huit mois après la promulgation.

Par ailleurs, la loi vise à renforcer les intercommunalités. Celles-ci passeront de 5 000 à 15 000 habitants minimum.

Le transfert obligatoire aux communautés de communes et aux communes d'agglomération des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement, est reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La création de la métropole du Grand Paris est confirmée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016.



## Calendrier d'élaboration et de mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale

- 15 octobre 2015 : présentation du schéma départemental de coopération intercommunale par le préfet à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;
- novembre-décembre 2015 : consultation, pour avis, des communes, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des syndicats concernés par le projet ;
- les communes et EPCI concernés doivent se prononcer dans un délai de deux mois. Faute de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable ;
- janvier 2016 : transmission du projet accompagné des avis des conseils municipaux, des conseils communautaires et des syndicats concernés à la CDCI ;
- janvier-mars 2016 : avis favorable ou modification par amendements, à la majorité des deux tiers des membres de la CDCI (soit 32 voix), du projet ;
- avant le 31 mars 2016 : signature de l'arrêté préfectoral arrêtant le schéma départemental de coopération intercommunale ;
- au plus tard le 15 juin 2016 : notification par le préfet de l'arrêté des projets de périmètre des nouveaux EPCI et de dissolution, ou de fusion, des syndicats aux collectivités concernées ;
- au plus tard le 31 décembre 2016 : signature des arrêtés définitifs de périmètre des nouveaux EPCI et

collectivités concernées et de dissolution des syndicats.

## Impacts

La décentralisation a donc conduit à une multiplication des entités représentatives. On s'engage maintenant sur une diminution du nombre de ces entités au profit de territoires agrandis :

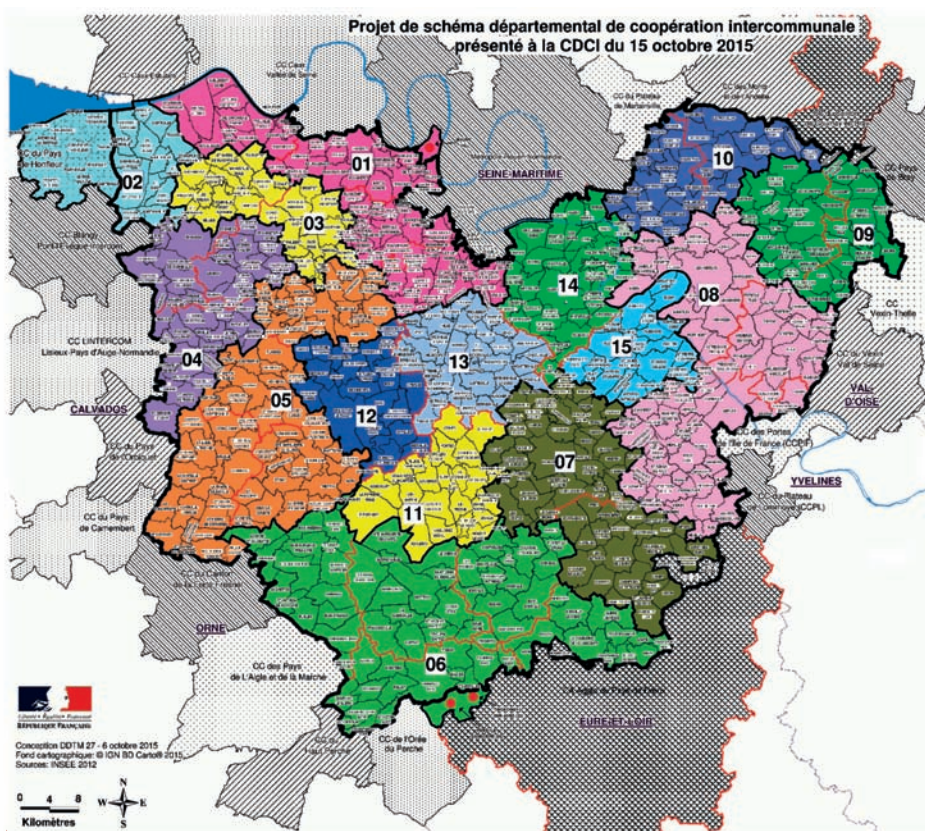
- aujourd'hui : de 23 régions à 13 ;
- demain : de 3 000 EPCI à 1 500, de 30 à 15 dans notre département (voir carte ci-dessous) ;
- après-demain : de 36 000 communes à ?

• Ces regroupements sont générateurs de changements de plus en plus perceptibles dans la vie de tous les jours, au fur et à mesure que l'on se rapproche de la commune :

– régions : les investissements, les transports, etc., sont gérés à une plus grande échelle et subissent une uniformité de traitement ;

– les cantons ont changé, mais pas les départements : la frontière départementale est pour l'instant préservée, ce qui explique la cartographie des EPCI proposée par le préfet de l'Eure. Ce regroupement a déjà un effet plus direct sur la population : les compétences de chaque ancienne EPCI sont reprises par la nouvelle et donc appliquées en tant que services à toutes les communes du nouveau territoire. Mais aussi une fiscalité lissée pour devenir la même partout.

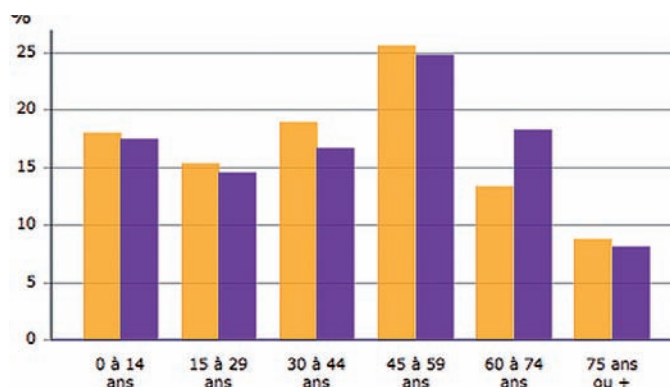
Le regroupement de communes (villes nouvelles) oblige au changement de nom, d'adresse, etc.



Num	Nouveaux EPCI possibles	Popul.
3	Nouvel EPCI	43 567
	CC de Quillebeuf-sur-Seine	( )*
	CC du Roumois nord	.. ./
	CC du Canton de Bourgtheroulde-Infreville	13 ( )
	CC d'Amfreville la Campagne	.. -(
6	Nouvel EPCI	68 898
	CC du Canton de Beuzeville	.) -3)
	CC du Pays de Honfleur	.. 5 367
5	Nouvel EPCI	6; ;9;
	CC de Pont-Audemer	.. */5
	CC Val de Risle	5 .. 5
;	Nouvel EPCI	3; :8<
	CC du Canton de Cormeilles	- 361
	CC du Canton de Thiberville	5 376
	CC du Vivreau-Lieuvain	- /.
4	Nouvel EPCI	;9 935
	CC du Canton de Broglie	( 379
	CC de Bernay et de ses Environs	./ ( *)
	CC Intercom du Brionnais	.. (/)
	CC du Canton de Beaulieu	3. *)
(	Nouvel EPCI	:: <88
	CC du Canton de Rugles	5 *3
	CC du Pays de Verneuil-sur-Avre	.) 5,3
	CC du Canton de Breteuil-sur-Iton	.. 839
	CC du Pays de Damville	* 379
	CC Rurales du Sud de l'Eure	.. *
5	Nouvel EPCI	101 155
	CA du Grand Evreux Agglomération	*. /*
	CC La Porte Normande	.. */5
*	Nouvel EPCI	84 774
	CC des Andelys et de ses Environs	.. 5 783
	CA des Portes de l'Eure	-5 223
	CC Epte-Vexin-Seine	.. 5(*)
8	Nouvel EPCI	59 ;4;
	CC du Canton d'Etrépagny	.. 345
	CC Gisors Epte Lévière	.. )
39	Nouvel EPCI	63 385
	CC de l'Andelle	16 650
	CC du Canton de Lyons-la-Forêt	&543
33	CC du Pays de Conches	3< 766
36	CC Intercom Risle et Charentonne	37 9::
35	CC du Pays du Neubourg	3; 4::
3;	CA Seine Eure	7; 895
34	CC Eure Madrie - Seine	6< 775

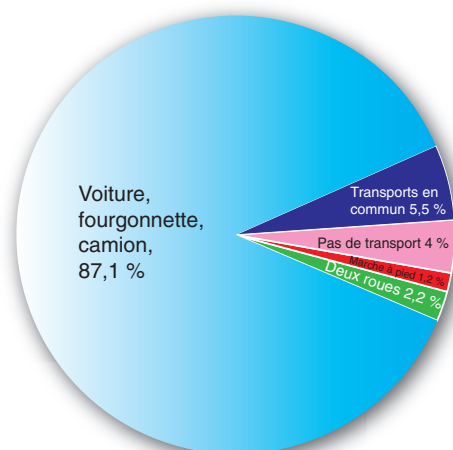
## Population par grandes tranches d'âges

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>976</b>	<b>100,0</b>	<b>980</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	171	17,5	176	18,0
15 à 29 ans	143	14,6	150	15,3
30 à 44 ans	163	16,7	185	18,9
45 à 59 ans	243	24,8	251	25,6
60 à 74 ans	179	18,3	131	13,3
75 ans ou plus	79	8,1	87	8,8



## Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>401</b>	<b>100,0</b>	<b>414</b>	<b>100,0</b>
Travaillent :				
dans la commune de résidence	44	10,9	54	12,9
dans une commune autre que la commune de résidence	357	89,1	361	87,1
située dans le département de résidence	49	12,2	47	11,3
située dans un autre département de la région de résidence	0	0,0	0	0,0
située dans une autre région en France métropolitaine	307	76,6	314	75,8
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	1	0,2	0	0,0



- Voiture, fourgonnette, camion, 87,1 %
- Transports en commun 5,5 %
- Pas de transport 4 %
- Marche à pied 1,2 %
- Deux roues 2,2 %

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

## État civil

### Naissances

DESHAYES	Léo	le 6 février
JAHANDIER	Lola	le 12 février
LE MAREC	Léonie	le 22 mars
GUEUX-GIROUX	Tilio	le 13 juillet
SURAY	Wilfrid	le 23 juillet
CROTEAU-MORIN	Mia	le 12 septembre
COLLEU-MOTTE	Anselme	le 12 novembre
GUIBERT	Louise	le 19 novembre
BROUARD-ROBERT	Émy	le 26 décembre

### Décès

POULLE	Philippe	le 29 janvier
PIGALLE	Daniel	le 3 février
BOURGEON	Marc	le 4 mars
BONNION	Jack	le 5 mars
POC	René	le 1 <sup>er</sup> septembre
DUHAUT	Élisabeth	le 7 novembre
LE CLÉZIO	Robert	le 25 décembre

### Mariages

MORICE Jean et VITRE Roseline	le 22 mai
DAVID François-Xavier et PEYNOT Estelle	le 30 mai
DELAUNAY Thierry et DELCOURT Sandrine	le 13 juin
BAZOGUE Alexandre et BADOUD Émilie	le 12 septembre
LEMUET Thomas et ZOUKOULENGA IKONGO Laetitia	le 12 septembre
HIRON Michel et LAMANT Jacqueline	le 3 octobre



## LES ÉLUS



Jacques Boutin  
*maire*

Jacques Jarrafoux  
*premier adjoint*



Jean Le Clézio  
*deuxième adjoint*



Sylvette Selingue  
*troisième adjoint*



Fabrice Bossuyt  
*conseiller municipal*



Karine Motte-Colleu  
*conseillère municipale*



Alain Cordonnier  
*conseiller municipal*



Philippe Esnault  
*conseiller municipal*



Florence Foureau  
*conseillère municipale*



Geneviève Fungère  
*conseillère municipale*



Éric Louis  
*conseiller municipal*



Fabienne Tachet  
*conseillère municipale*



Emmanuel Varlet  
*conseiller municipal*



Christian Vincent  
*conseiller municipal*



## LE PERSONNEL COMMUNAL



Florence Le Clézio  
*secrétaire de mairie*

Cindy Delaye  
*adjointe administrative*



Chantal Verger  
*AT-SEM*



Élodie Bisig  
*AT-SEM*



Domicilia Nail  
*cantinière*



Catherine Ardilio  
*agent technique des écoles*



Patricia Feisthauer  
*agent technique des écoles*



Corinne Bonnegent  
*agent technique des écoles*



Laurent Dupas  
*services techniques*



Louis Liger  
*services techniques*



Salvatore Mirante  
*services techniques*



Ces vingt-cinq personnes, chacune dans leur domaine, permettent la mise à disposition de tous les habitants des services communs. Pêle-mêle : garderie, entretien des bâtiments, cantine, mise à disposition de salles, ménage, entretien des espaces verts, accueil en mairie, urbanisme, nettoyage du village, élections, réparations, commémorations, feux d'artifice, activités périscolaires, ...

## Le plan local d'urbanisme (PLU)

### Les principes de base

Lorsque vous envisagez des travaux d'extension, de réfection de toiture, de clôture, de changement de menuiseries ou autre, pensez à venir vous renseigner préalablement en mairie. Le plan local d'urbanisme (PLU) est applicable dans notre village ; il est consultable en mairie. Vous y trouverez le règlement complet ainsi que les éléments remarquables répertoriés dans le bourg. En effet, si certains menus travaux sont exempts de toute formalité administrative, la plupart ne le sont pas !

Pour les travaux de faible importance ou modifiant simplement l'aspect extérieur d'une construction, une *déclaration préalable* (DP) est souvent suffisante.

Pour les travaux plus conséquents, il est parfois nécessaire de déposer une demande de *permis de construire* (PC).

Toutes formalités d'urbanisme doivent obligatoirement être déposées en mairie.

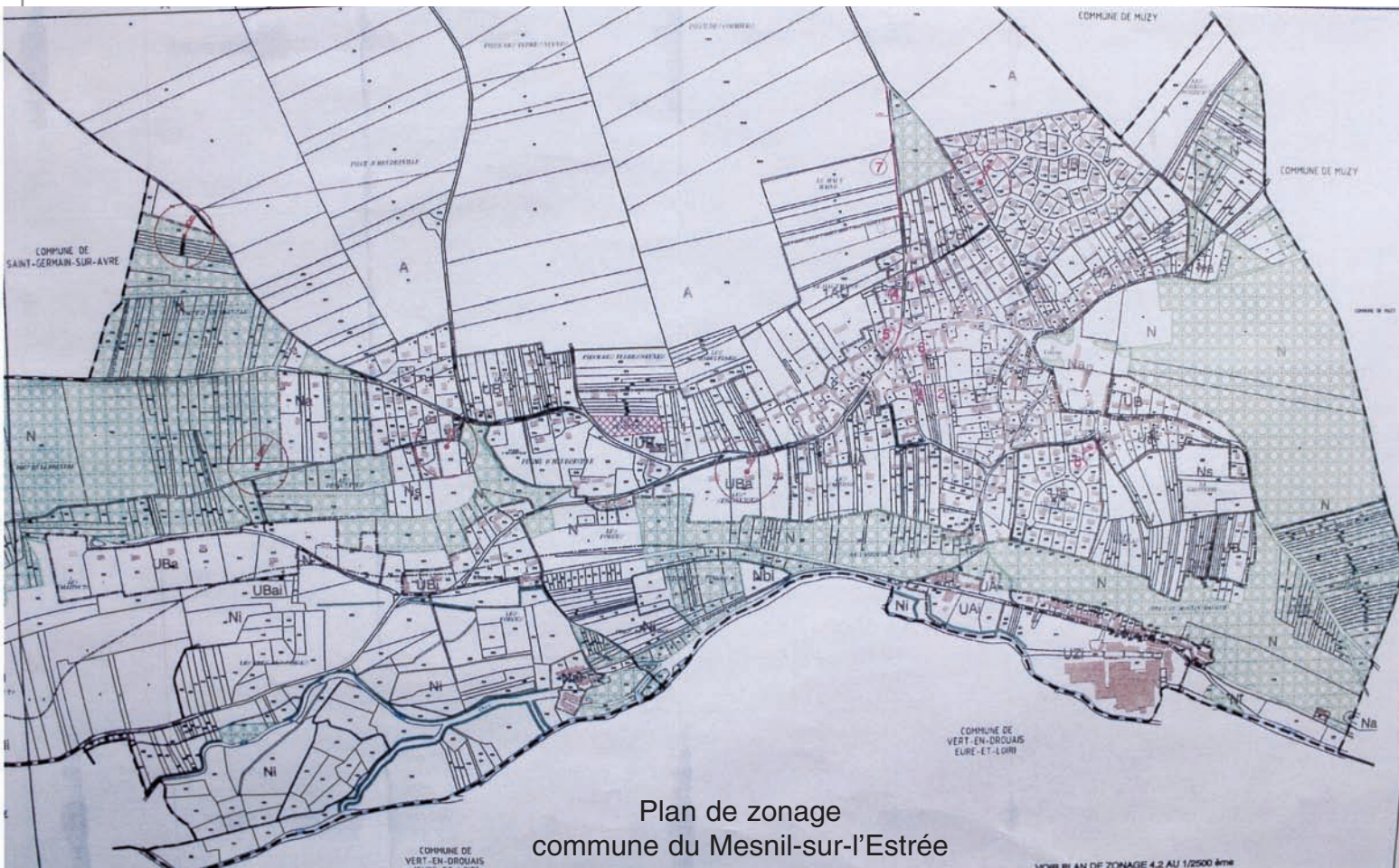
### Les exemples les plus fréquents :

- Terrasse : DP ou PC selon la surface.
- Ravalement : DP si modification d'aspect, rien si réfection à l'identique.
- Garage : DP ou PC selon la surface.

- Menuiseries extérieures : DP si modification d'aspect, sinon rien.
- Couverture : DP si rénovation, si réfection à l'identique pas de formalité.
- Fenêtre de toit : DP si rénovation, si création DP ou PC selon la surface.
- Percement de fenêtre ou de porte : DP obligatoire.
- Véranda ou extension sans percement de mur existant : DP ou PC selon la surface, PC avec percement de mur quelle que soit la surface.
- Abri de jardin : rien ou DP ou PC selon la surface.
- Clôture et portail : DP obligatoire.
- Changement des destinations d'un bâtiment : DP obligatoire.

Les services de la mairie sont présents pour vous apporter tout renseignement nécessaire concernant vos interrogations sur le formulaire approprié à la réalisation de vos projets ; n'hésitez pas à venir vous informer.

Si vous avez des problèmes pour remplir certaines zones du formulaire, si votre projet est complexe, si vous avez besoin d'explications supplémentaires... un site internet peut vous aider : [www.urbainfo.com](http://www.urbainfo.com)



Plan de zonage  
commune du Mesnil-sur-l'Estrée

VOIR PLAN DE ZONAGE 4.2 AU 1/25000ème



## Comment bien vivre en communauté

• **Le bruit :** un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des tondeuses et tous les appareils ou outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage. Cela ne peut être effectué que :

– les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30 ;

– les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 ;

– les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00.

• **La propreté :** il est rappelé que dans toutes les rues ou voies publiques, les propriétaires ou leurs locataires sont tenus de maintenir propres les espaces situés entre les murs ou clôtures et la chaussée et de veiller à ce que le passage des piétons puisse se faire librement, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de trottoir, plus particulièrement l'hiver en cas de neige ou de verglas.

• **Les ordures ménagères :** « Je prends soin de mon environnement en triant mes déchets et en ne les déposant pas n'importe où. » Les ordures ménagères en sac ou en bac non réglementaires (poubelles rondes avec poignées ou bacs qui ne s'accrochent pas au camion) ne sont plus collectées. Les bacs réglementaires sont en vente à la CCRSE, tél. 02 32 32 32 75.

Le ramassage a lieu le mercredi matin. Attention, les semaines comprenant un jour férié (lundi, mardi ou mercredi) le ramassage est effectué le jeudi.

### Petit rappel :

– bac marron pour les ordures ménagères.

– bac bleu pour le tri sélectif (papier, carton et plastique).

– conteneur à verre à l'entrée du Mesnil-sur-l'Estrée, route d'Illiers-l'Évêque, et près de la station d'épuration.

Pour tous renseignements ou réclamations, veuillez contacter directement la CCRSE.

• **La déchetterie :** la déchetterie de La Madeleine-de-Nonancourt est ouverte à toute personne résidant sur le territoire de la commune. Pour y accéder, il est impératif d'avoir un badge délivré par la CCRSE (délivré en présentant un simple justificatif de domicile : EDF, GDF, Orange, téléphone fixe).

Jours et heures d'ouverture :

– lundi, mercredi et vendredi, de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 (17 h 00 l'hiver du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars) ;

– samedi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 (17 h 00 l'hiver du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars).

• **Les feux :** le règlement sanitaire départemental établi par la DDASS prévoit que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. Les déchets végétaux des parcs et jardins étant assimilés aux déchets ménagers, il est donc interdit de les brûler.

La valorisation de ces déchets verts a été réformée dans les engagements du Grenelle de l'environnement, le compostage sur place (bacs en vente à la déchetterie de Nonancourt) ou le dépôt en déchetterie doivent donc être privilégiés.

Un arrêté préfectoral fixe l'ensemble de la réglementation des feux de plein air dans le département de l'Eure. Vous pouvez consulter le site [www.eure.gouv.fr](http://www.eure.gouv.fr) pour information complète.

• **Container à vêtements :** un container pour la récupération de vêtements usagés est à disposition des habitants à côté de la mairie.

• **Nids d'insectes :** pour la destruction des nids d'insectes, vous pouvez :

– appeler directement les pompiers en composant le 18. Ils vous feront payer leur intervention, vous feront signer un engagement financier et un acte de décharge de responsabilité avant de commencer le travail ;

– appeler un professionnel, par exemple l'entreprise mesniloise Manuel Garcia, au 06 25 20 92 85.

• **Précautions avec nos animaux de compagnie :** nous vous rappelons que lors de vos promenades, vos animaux doivent être tenus en laisse et sont sous votre responsabilité. Tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou même tenu en laisse, doit être muni d'un collier portant le nom et l'adresse de son propriétaire (*C. rur., art. R. 211-3*). D'autre part, le propriétaire ne laisse pas le chien faire ses excréments sur les trottoirs et évite de le laisser aboyer. En outre, un particulier ne peut pas dépasser un certain nombre d'animaux de même genre sous peine d'être considéré comme

éleveur et de dépendre d'une réglementation spécifique (ex. : 9 chiens...).

• **La circulation :** nous vous rappelons que la vitesse dans le village est limitée à 50 km/h, voir 30 km/h, sur certaines zones ou encore 20 km/h au Clos des Rouillères. Pensez à nos enfants et à nos anciens !

• **Le démarchage téléphonique :** l'article L. 121-34 du code de la consommation précise que toute personne ne souhaitant pas être démarchée peut s'inscrire par un simple formulaire en ligne ou par courrier. La notification de refus est valable trois ans et renouvelable autant de fois que vous le souhaitez. Cette nouvelle loi consommation prévoit des amendes pouvant s'élever à 75 000 euros pour ceux qui seraient tentés de ne pas respecter votre tranquillité.

D'autre part, pour ne plus recevoir de SMS il vous suffit d'envoyer le mot stop par SMS en réponse au message reçu. Si malgré votre demande, les envois perdurent, n'hésitez pas à les transférer au 33700, numéro gratuit qui permet de signaler les agissements d'un émetteur indélicat. Des enquêtes sont alors diligentées.

• **Village fleuri :** le concours des maisons fleuries est organisé tous les ans par quelques membres du conseil municipal qui désignent les quinze maisons les mieux fleuries du village. Les quatre premiers gagnants sont récompensés par une composition florale et par un bon d'achat ; les dix suivants par un cyclamen et un bon d'achat.

Comme le souligne Mme Sylvette Selingue, présidente du jury : le concours « complimente les meilleurs jardiniers mais aussi tous les autres, car c'est le mérite de chacun d'entre vous que nous tenons à souligner, bien plus que la valeur du lot. L'embellissement régulier et progressif de notre commune passe par deux types d'action : les aménagements réalisés et entretenus par la municipalité et par la participation au fleurissement des jardiniers ».

Les quatre premières maisons fleuries primées cette année sont :

N° 1 : Mme Jeanne Ardillio.

N° 2 : Mme Colette Robquin.

N° 3 : M. et Mme Richard Cronier.

N° 4 : Mme Danièle Palluault.



## Un peu d'histoire

Le Mesnil-sur-l'Estrée est situé aux confins des régions Normandie et Centre-Val-de-Loire, dans le département de l'Eure. La commune s'étend sur 576 hectares, entre 87 et 137 mètres d'altitude, à 30 km d'Évreux et à 10 km de Dreux. Elle conserve son cachet de village rural de la vallée d'Avre et du plateau de Saint-André.



Jusqu'à la Révolution, la paroisse du Mesnil-sur-l'Estrée s'appelait « La Magdeleine d'Heudreville » ou la « Magdeleine-sur-Heudreville ». Une simple incision toponymique fait apparaître l'association de deux vocables : « hameau d'Heudreville » et « église Sainte-Marie-Madeleine ». Son nom actuel tire son origine, selon toute vraisemblance, de la voie romaine empierrée et stabilisée (*via strata lapide*) qui reliait Rouen à Orléans, en passant par le petit fief (*mesnil-lum*) situé à mi-chemin entre le hameau d'Heudreville et l'abbaye de l'Estrée.

## Nos monuments

- Le prieuré Saint-Martin-d'Heudreville. Bâti vers 1114, le prieuré dépendait de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron (Thiron-Gardais après la Révolution), dans le Perche. Il ne représente qu'une faible partie du domaine. Il est essentiellement constitué d'un large mur d'enceinte sur sa face sud, percé d'une importante entrée sur sa face nord, la porte de la Dîme. A l'intérieur, une chapelle et quelques bâtiments domestiques.



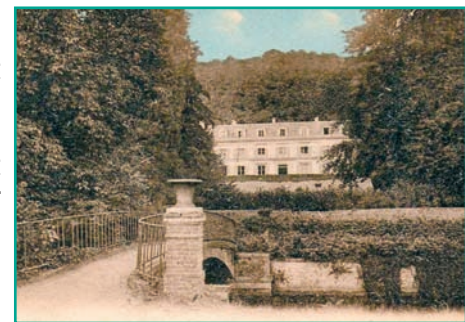
- L'église Sainte-Marie-Madeleine fut construite vers 1460, tout près du prieuré d'Heudreville. Le bâtiment principal de 30 m de long sur 8 m de large, est d'une simplicité architecturale absolue, comparée à celle des églises s'élevant alentour. En 1864-1865, elle a subi un remaniement complet qui n'offre plus aujourd'hui aucun indice de son « antiquité ». En 2010, elle a été inscrite au titre des monuments historiques, grâce à la présence de quatre vitraux du maître verrier François Décorchemont.



- Le château du Haut-Mesnil fut reconstruit vers 1800. C'est une grande maison bourgeoise de deux étages, recouverte d'ardoises, s'ouvrant majestueusement sur la « grande allée ». L'un des nombreux propriétaires fut Adrien-Sophie Sémillard, ancien notaire à Paris et maire du Mesnil de 1808 à 1813.



- Le château du Bas-Mesnil fut construit vers 1830, face à l'imprimerie Firmin-Didot. Frédéric Firmin-Didot en fut le premier occupant. Il fut maire du Mesnil de 1830 à 1836.



- L'imprimerie Firmin-Didot. C'est en 1825 que la « fabrique » (d'abord papeterie, puis imprimerie) impose réellement ses cheminées (aujourd'hui disparues), ses verrières, ses canalisations transformant l'eau de l'Avre en énergie efficace. L'imprimerie, même si elle en porte encore le nom, n'appartient plus à la célèbre famille et a été intégrée au sein du groupe plus important, CPI.





• Les Perrons sont édifîés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par les Firmin-Didot. C'est un alignement d'appartements, d'un seul tenant, construit sur des caves et ornementé d'un large balcon d'accès ajouré en briques.



• L'ancienne école Marie-Immaculée est construite en 1848 par Hyacinthe Firmin-Didot ; elle est dirigée par les sœurs de la Providence d'Évreux. Elle est destinée à poursuivre

la formation des jeunes filles employées comme « petites mains » au sein de la papeterie. Il faut savoir que depuis 1850, les filles, dès l'âge de trois ans, étaient accueillies dans l'école privée du Bas-Mesnil.

En 1980, la société Firmin-Didot abandonne la gestion directe de l'école et c'est l'OGEC (association des parents d'élèves) qui la reprend. En 2006, l'école ferme ses portes. En 2013, les bâtiments ayant été



rachetés, ils sont transformés en logements locatifs.

• La maison à l'abeille (39, Grande-Rue) construite en 1840, est louée par

M. Firmin-Didot en 1850 pour y loger le curé, l'ancien presbytère étant occupé par l'école, le logement de l'instituteur et la mairie. En 1858-59, le prêtre retourne au presbytère et l'instituteur vient habiter la maison devenue propriété communale.

• La mairie est inaugurée le 1<sup>er</sup> octobre 1895 à l'emplacement actuel. En 1997, des travaux de ravalement, d'extension et un nouvel agencement furent exécutés.



• L'école communale mixte est ouverte en 1895.

En 1983, la création du lotissement « le clos des Rouillères » double l'effectif des élèves et des classes mobiles sont installées dans la cours du foyer communal, en attendant la création d'un nouveau groupe scolaire achevé en 1991. Le nouveau groupe scolaire inauguré en 1993 est baptisé « École Gutenberg » en référence à la « cité des imprimeurs ».

• Le monument aux morts fut érigé en 1922 suite à une souscription ouverte en 1920 par la municipalité. Il a été restauré en 2010.



• Le foyer communal est inauguré le 20 mai 1956.

## Nos personnages illustres



• Joseph, Napoléon Sébastien Sarda-Garriga (1808-1877).

Suite à l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies françaises par décret du 27 avril 1848, il est nommé commissaire général de la République à l'île de la Réunion. Le 20 décembre 1848, 62 000 esclaves sont libérés, sans heurt, ni effusion de sang. Il se retire en 1863 au Mesnil-sur-l'Estrée, au prieuré d'Heudreville. Il s'éteint en

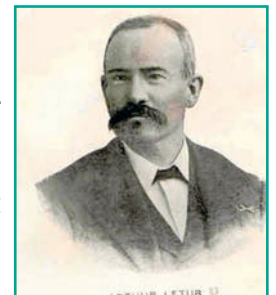
1877. Il est enterré dans le petit cimetière du village. Une stèle a été élevée à sa mémoire, près de la mairie, en 2003.

• Les Firmin-Didot sont une famille célèbre d'imprimeurs-libraires. Elle a « régné » pendant plus d'un siècle et demi sur le village et la région en tant que pro-

priétaires de l'imprimerie, maire du Mesnil, député d'Eure-et-Loir, conseillers généraux de l'Eure, juge au tribunal de commerce de la Seine.

• Arthur Letur (1846-1935).

Autodidacte ayant une culture stupéfiante, généreux, il fut tour à tour maçon, boulanger, écrivain, poète. Il écrit *Au bord de l'Avre*, participe à la revue des *Deux Mondes* et concourt aux joutes poétiques de Bordeaux. Il fonde « l'Union des familles » du département de l'Eure ; il est aussi président de la Société de secours mutuels des Établissements Firmin-Didot. Il est également lieutenant des sapeurs-pompiers du Mesnil et conseiller municipal pendant vingt ans. Il reçoit plus de quatre-vingts diplômes et distinctions, dont les palmes du Mérite académique en 1904.





## Il y a 80 ans, dans la nuit du 21 au 22 juin 1936 *L'accident de Bernay*

23 octobre 2015. A l'heure où j'écris ces lignes, un terrible accident vient de se produire à Puisseguin (Gironde). Plus de quarante personnes sont décédées, brûlées vives dans l'autocar qui les emmenait pour une joyeuse excursion.

En 2016, année où paraîtra ce bulletin, il y aura 80 ans que notre commune connut une même tragédie. Certes, l'accident de Bernay ne fit « que » sept morts mais la peine – décuplée par l'abondante couverture journalistique – n'en fut pas moins aussi intense.

Printemps 1936. La France exulte. Avec la victoire du Front populaire et les accords Matignon, les ouvriers ont obtenu la semaine de 40 heures et 15 jours de congés payés par an. C'est dans ce contexte euphorique que les pompiers du Mesnil organisent une excursion. Cette année-là, ils choisissent d'emmener famille et amis sur les plages normandes. La proposition remporte un tel succès que le car habituel de La Madeleine

ne suffit pas pour la cinquantaine d'inscrits, un deuxième transporteur viendra de Luray. Le car Dessillion – bleu comme la mer en ce premier jour d'été – est plus récent et plus confortable. Pour ne pas faire de jaloux, on changera de place à mi-parcours, à l'aller comme au retour.

Ce fut une belle journée : Ouistreham, Cabourg, Trouville, dîner le soir à Lisieux. Que de souvenirs on rapporte. Retour par Bernay où la route franchit la ligne de chemin de fer Paris-Cherbourg au passage à niveau de Boucheville (1). A cette époque, les barrières sont manuelles et fermées la nuit ; un garde-barrière les ouvre lorsqu'un véhicule se présente. Une sonnerie ainsi que des voyants blancs passant au rouge l'avertissent de l'arrivée d'un train.

Minuit 45. Le premier car arrive au passage à niveau, il klaxonne pour se faire ouvrir la barrière. Un train de marchandises est attendu mais normalement pas avant 4 minutes. L'employé commence à lever la bar-

rière ; la sonnerie se met à retentir. Le voyant est encore blanc, le train à bonne distance et le car franchit les voies. Tout s'accélère ensuite, un deuxième car que le garde a vu trop tard, un voyant passé au rouge, un train lancé à 90 km/h. Le garde-barrière essaie en vain de stopper le car. Le mécanicien du train a vu lui aussi le drame arriver et a actionné le frein mais 300 m lui seront nécessaires pour arrêter la lourde machine et le choc est inévitable. Le car est déchiqueté, traîné sur 200 m ; une partie du châssis est restée accrochée à la locomotive. Il faudra même faire reculer le train pour dégager un corps sans vie.

Les secours s'organisent rapidement, alertés par le garde-barrière. Les occupants du premier car, les voisins puis les pompiers, des médecins, les autorités, tous découvrent l'effroyable spectacle.

Seules deux personnes sont miraculeusement indemnes. Le jeune Robert Vincent, 11 ans, éjecté lors



Un millier de personnes peut-être pour rendre un dernier hommage aux victimes

A. BART, PHOTO  
7, RUE S<sup>T</sup>-JEAN, DREUX



du choc, aura juste perdu une chaussure dans l'accident. Dix-neuf autres sont plus ou moins grièvement blessés.

Malheureusement, sept personnes vont perdre la vie dans cette terrible collision :

– Fernand Dessillion, 32 ans, conducteur du car, lieutenant, commandant des sapeurs-pompiers de Luray ;

– André Bruyère, 39 ans, cultivateur, lieutenant des pompiers. Son corps était resté accroché à la locomotive ;

– Louis Lefèvre, 33 ans, mécanicien, pompier, adjudant ;

– Émile Barbier, 56 ans, photographe, pompier, sergent fourrier ;

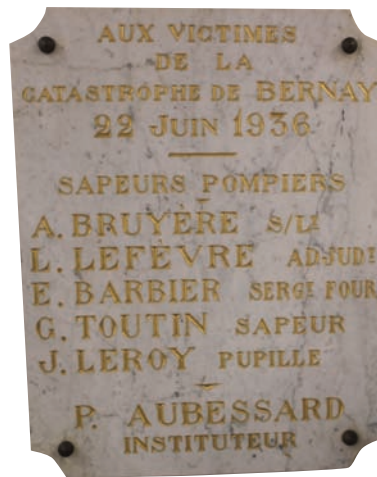
– Gaston Toutain, 37 ans, ouvrier d'usine, sapeur-pompier, père de sept enfants, décédé à son arrivée à l'hôpital ;

– Paul Aubessard, 26 ans, instituteur et secrétaire de mairie. En 1935, il avait rejoint les pompiers pour monter en spectacle *Les gaîtés de l'escadron* et c'est tout naturellement que ses amis l'avaient invité à participer à ce voyage ;

– Jean Leroy, 13 ans ; son père est le capitaine des pompiers de Dreux. Ce voyage était une récompense pour sa réussite au certificat d'études.

Les victimes, blessés et morts, sont transportées à l'hôpital de Bernay ; les blessés légers pourront regagner leur domicile dès le matin. Parmi les six blessés graves, on craint pour la petite Micheline Bruyère, 10 ans, dans le coma et qui a peut-être une fracture du crâne (2).

Qui est responsable ? Les enquêteurs ne retiendront aucune faute de la part des conducteurs du train et



Plaque souvenir  
à la mairie



du car. Le garde-barrière sera accusé d'homicide par imprudence mais laissé en liberté. Les journaux noteront que cet employé jugé sérieux avait surtout eu la trop grande bonté d'écourter l'attente des automobilistes devant les barrières fermées.

L'accident est abondamment relaté dans la presse locale et nationale, et la presse étrangère. On dépêche des envoyés spéciaux, des photographes. *L'Éveil de Bernay* du 27 juin 1936 lui consacre la totalité de sa première page plus une colonne en pages intérieures. Peu importe si les informations sur les événements sont contradictoires, si l'identité des victimes est écorchée, il faut du sensationnel. On publie de spectaculaires photos des débris du car, celles des blessés qu'on est allé questionner à l'hôpital, on dévoile l'adresse personnelle du garde-barrière dans Bernay et du mécanicien du train en banlieue parisienne...

Les journées qui suivirent furent des journées de deuil. Le conducteur du car et l'instituteur furent inhumés dans leur commune d'origine. Les

obsèques des cinq autres victimes réunirent au Mesnil, le jeudi suivant, une foule immense. À l'église, la cérémonie fut présidée par l'évêque d'Évreux accompagné de plusieurs prêtres et notabilités ecclésiastiques. Parmi les personnalités, étaient présents le préfet, le sénateur, le député, les conseillers généraux et d'arrondissement, des délégations

de pompiers, d'anciens combattants, d'instituteurs. Les gendarmes et les scouts assuraient le service d'ordre.

Après la messe, les cercueils furent déposés près du monument aux morts sous un amoncellement de fleurs et de couronnes. Plusieurs discours furent prononcés dont ceux de MM. Théotiste Lefèvre, maire du Mesnil, et Robert Firmin-Didot, président des anciens combattants (trois des victimes en faisaient partie).

Dans la grande salle de la mairie, une plaque de marbre fixée au-dessus de la cheminée commémore le souvenir de ces personnes tragiquement disparues. En 1986, 50 ans après le drame, une cérémonie religieuse fut célébrée et une plaque fut déposée sur les tombes.

80 ans après, pour les journaux, un tel drame serait devenu presque banal. Les « passages à niveau-guillotines » ont disparu ainsi que les gardes-barrières mais pas les accidents. Aux automobilistes d'être vigilants aux passages à niveau comme sur la route.

Nicole MARY

(1) En 1910, une catastrophe avait déjà eu lieu à ce passage à niveau. Un train de voyageurs avait déraillé faisant neuf morts et quarante-sept blessés. Aucun autre véhicule n'était impliqué. Des cartes postales immortalisent cet accident...

(2) Micheline Bruyère se rétablit fort heureusement. Des années plus tard, devenue Mme Bouhou, les journaux et photos qu'elle a conservés m'aideront à préparer un dossier pour une exposition en 1991 qui sera remis à l'Association du patrimoine et pourra être consulté en complément de cet article.





## Une année riche

**5 janvier** : spectacle offert aux enfants de l'école Gutengerg.

**11 janvier** : vœux du maire à la population.

**12 janvier** : vœux du maire aux employés communaux.

**15 janvier** : galette des Rois avec le « Mesnil club aînés ».

**23 janvier** : assemblée générale de l'association « Firmin DIDOT ».



**25 janvier** : concert organisé par « TOM pouce pousse ... LA MOELLE ».

**27 janvier** : assemblée générale de l'association

« Gymnastique volontaire mesniloise ».

**1<sup>er</sup> février** : concours de belote et jeux de société organisé par « Les Festivités mesniloises ».

**18 février** : réunion du conseil communautaire de la CCRSE.

**20 février** : assemblée générale de l'association de « Sauvegarde du patrimoine mesnilois ».

**14 mars** : superloto organisé par « Les chasseurs de Saint-Germain-sur-Avre et du Mesnil-sur-l'Estrée ».

**22 mars** : élections départementales – premier tour.

**24 mars** : spectacle *Holiday on ice* proposé par « Les festivités mesniloises ».

**29 mars** : élections départementales – second tour.



**4 avril** : remerciement à M. Gilbert Honorine organisé par la municipalité.



**5 avril** : tournoi de tennis de table ouvert à tous par « Les pongistes mesnilois ».

**5 avril** : chasse aux œufs organisée par « C.R.I.S.T.A.L.E. ».



**11 avril** : l'association « Sur les chemins de Compostelle » présente sur notre commune.



**11 avril** : carnaval par les enseignants de l'école Gutenberg.

**11 avril** : les noces d'argent des « Balladins de l'Estrée ».

**25 avril** : les 40 ans de « l'Amicale mesniloise des anciens des Forges ».

**8 mai** : commémoration de la fin de la guerre 39-45 par « l'Amicale des anciens combattants ».

**10 mai** : commémoration de l'abolition de l'esclavage organisée par la municipalité.

**16 mai** : marché de printemps par « C.R.I.S.T.A.L.E. ».

**29 mai** : assemblée générale de l'association « TOM pouce pousse ... LA MOELLE ».

**30 mai** : collecte de sang organisée par l'EFS – Normandie et « TOM pouce pousse ... LA MOELLE ».



**30 mai** : fête des mamans organisée par la municipalité.

**11 juin** : reportage sur Mesnil-sur-l'Estrée dans l'émission « Vu d'ici » sur FR3.



**12 juin** : sortie annuelle des associations « L'âme du vitrail » et « Anciens combattants ».

**13 juin** : concours de pêche des 50 ans de l'association « Les pêcheurs rémois ».



## e en événements

**13 juin :** assemblée générale de l'association « C.R.I.S.T.A.L.E. ».

**14 juin :** les dix ans de l'association « Les pongistes mesnilois ».

**24 juin :** remise des prix à l'école Gutenberg organisée par la municipalité.

**25 juin :** sortie patrimoine organisée par l'association de « Sauvegarde du patrimoine mesnilois ».

**29 juin :** spectacle de l'école Gutenberg.



**30 juin :** repas de fin d'année par l'association « Gymnastique volontaire mesniloise ».

**3 juillet :** journée sportive de l'école Gutenberg.

**5 juillet :** marchons avec la « Gymnastique volontaire mesniloise ».

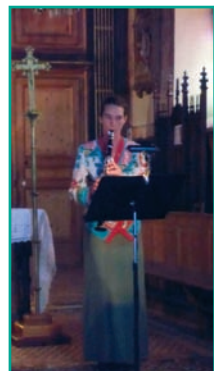
**13 juillet :** repas républicain et feu d'artifice organisés par la municipalité.

**13 septembre :** randonnées mesniloises organisées par « TOM pouce pousse ... LA MOELLE ».

**19 septembre :** journées du patrimoine organisées par l'association de « Sauvegarde du patrimoine mesnilois ».



**20 septembre :** concert organisé par « TOM pouce pousse ... LA MOELLE » et l'association de « Sauvegarde du patrimoine mesnilois », à l'occasion des journées du patrimoine.



**3 et 18 octobre :** représentations du *Chapeau de paille d'Italie*, par les « Balladins de l'Estrée ».

**4 octobre :** foire à tout organisée par « Les Festivités mesniloises ».

**17 octobre :** remise des prix du concours des maisons fleuries organisée par la municipalité.

**3 novembre :** réunion publique préalable aux visites chez les particuliers dans le cadre du projet de tout à l'égout.

**11 novembre :** commémoration de la fin de la guerre 14-18.

**14 novembre :** repas des anciens organisé par la municipalité.

**16 novembre :** minute de silence en hommage aux victimes des attentats.

**20 novembre :** assemblée générale de l'association « Les festivités mesniloises ».

**21 novembre :** loto organisé par l'association « Les Festivités mesniloises ».

**28 novembre :** collecte de sang organisée par l'EFS – Normandie et « TOM pouce pousse ... LA MOELLE ».

**6 décembre :** élections régionales – premier tour.



**11 décembre :** spectacle de Noël par les enfants de l'école Gutenberg.

**12 décembre :** soirée à *La Guinguette des Écluses* par « Les festivités mesniloises ».

**13 décembre :** élections régionales – second tour.

**19, 20 et 21 décembre :** exposition de crèches de Noël par la « Sauvegarde du patrimoine mesnilois ».



**31 décembre :** réveillon de la Saint-Sylvestre par « Les chasseurs du Mesnil-sur-l'Estrée ».

## Section parachutiste

La section « Antoine de La Batie », du nom de son patron et modèle Antoine tombé au Liban lors de l'attentat du « Drakkar », a poursuivi tout au long de l'année son travail de mémoire au travers de diverses manifestations civiles et patriotiques dont les habituelles cérémonies aux morts, les prises d'armes en Eure et Eure-et-Loir, la commémoration du drame du « Drakkar » où 56 parachutistes français sont morts ainsi que près de 200 soldats américains envoyés là par l'ONU pour le maintien de la paix. Mais aussi des événements plus festifs comme notre Saint-Michel, patron des paras, qui nous a amené à célébrer une messe parachutiste chantée par le chœur des sections de Dreux et d'Orléans. La particularité de cette messe était l'adaptation du texte des chants liturgiques à la musique des chants parachutistes. Résultat assez étonnant et mélodieux car chanté à deux voix. Pour cette occasion, la

Chapelle royale avait été mise gracieusement à notre disposition par la Fondation Saint-Louis et nous avons apprécié particulièrement la participation du prince Jean, duc de Vendôme et de son épouse, à cet événement. Au cours de cette messe, un hommage particulier a été rendu à François d'Orléans, officier parachutiste tombé au champ d'honneur en Algérie en 1960 et dont la dépouille repose dans la crypte.

Cette messe à laquelle participaient de nombreux officiels de la municipalité de Dreux, mais aussi du conseil général, a été suivie d'une cérémonie au monument aux morts et d'un repas au parc des Expositions mis à disposition par la municipalité de Dreux, repas auquel assistaient quelque 200 parachutistes et officiels.

Roger MEYER

## Le Mesnil'Club-Aînés

L'année 2015 nous a quittés avec elle, hélas !, des disparitions, départs en maison de retraite, rapprochement avec la famille... et le problème du renouvellement des effectifs est toujours le même.

Nous souhaitons sortir de leur isolement les personnes seules et leur apporter un peu de joie. Quelquefois un petit bavardage fait beaucoup de bien. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Vous pouvez me contacter au 02 37 82 92 89 ou Bernard Boudeville au 02 37 82 92 16.

Nous organisons également quelques sorties au restaurant et sommes ouverts pour toutes nouvelles idées.

Colette ROBQUIN



## L'âme du vitrail

Notre dernière assemblée générale a été toute particulière ; en effet « L'âme du vitrail » a quinze années d'existence. Sa première vocation, faire du vitrail à l'ancienne, comme on me l'a enseigné.

Nous avons vécu une année exceptionnelle. Après quelques hésitations, nous avons pris la décision de nous engager à réaliser et construire quatre vitraux pour la commune de Louversey, et à tenir les délais. Le montage dans la chapelle a été exécuté le 10 juillet dans une ambiance bon enfant et l'inauguration a eu lieu le 21 septembre le jour du Patrimoine. Un véritable challenge. Dans son discours le maire, Christophe Capelle, a « salué le formidable travail réalisé par l'ensemble de l'équipe ».

Dans mon message de bienvenue aux sénateurs, aux maires, à l'attaché culturel de l'Eure, je m'adressais aussi aux vitraillistes qui ont, avec cœur et détermination, réalisé ces œuvres d'art. C'était un projet ambitieux. Cette réalisation collégiale fut une belle aventure et a soudé le groupe. Charlène Noua nous a aidés dans l'organisation et dans le symbolisme des quatre rosaces. Avec l'acquisition du four, une nouvelle ère s'ouvre devant nous ; à nous de la saisir... Je n'en doute pas.

Nous avons eu une pensée toute particulière pour notre amie Lucienne Bobin qui nous a quittés en 2015.

Luciano SANCHIONI





## Les anciens combattants du Mesnil-sur-l'Estrée *Journée des déportés*



Ils ont été des millions, principalement des Juifs, des opposants, résistants, Tziganes, handicapés mentaux, communistes, mais aussi Polonais, Russes, Serbes, etc., raflés par les nazis sur l'ordre de deux monstres, le Reichsführer Heinrich Himmler et Reinhard Heydrich. Ils ont été transportés dans des wagons à bestiaux, entassés à 80 sans pouvoir s'asseoir, sans nourriture, sans eau, sans aucune hygiène, pour des voyages de plusieurs jours, dont un grand nombre ne vit même pas la fin. Ils ont été exterminés à raison de 10 000 par jour dans les camps les plus performants : Auschwitz,

Dachau, Birkenau, Treblinka, et bien plus encore... pour être gazés.

L'Histoire n'a pas oublié, et c'est tant mieux. Tous les 29 avril, en France, les anciens combattants rendent hommage à ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants, déportés et massacrés, en se réunissant devant le monument aux morts de leur village, comme à Ivry-la-Bataille et Ézy-sur-Eure où les cérémonies furent en tout point exemplaires. La première cérémonie a été orchestrée par Jean-Pierre Pigalle, fils de René Pigalle, notre doyen, qui nous a quittés il y a trois ans déjà et dont le souvenir est toujours vivace dans nos mémoires.

De nombreux participants, des délégations d'anciens combattants avec leur porte-drapeau venus du Mesnil-sur-l'Estrée, de Bois-le-Roy, de Saint-André-de-l'Eure, etc., les paras de la région de Dreux, plusieurs élus locaux. Les musiciens de l'harmonie de Bû donnèrent le coup d'envoi. Ce fut ensuite l'hommage rendu à René Douplay, l'un des chefs de la résistance du

secteur, arrêté en 1942 et décédé au camp de Sandhos. Aujourd'hui une rue porte son nom.

Le traditionnel cortège prend la route d'Ézy-sur-Eure et se regroupe près de la mairie, il est 11 h 00. Pierre Leportier, maire d'Ézy, souhaite la bienvenue, ne dérogeant pas au protocole. Après la cérémonie, le défilé se forme pour se regrouper au monument aux morts. Puis l'infatigable Jean-Pierre lut un poème de sa composition et de circonstance « message à un enfant », un grand-père expliquant à son petit-fils ce qu'était la résistance et ceux qui l'ont animée au péril de leur vie, précisant que six officiers résistants d'Ézy-sur-Eure avaient été arrêtés en juin 1944, déportés et fusillés. Ces six héros ont chacun une rue à leur nom.

La cérémonie touche à sa fin, les paras se sont regroupés et entonnent de leurs voix basses quelques-uns de leurs chants de marche pour finir par l'hymne à saint Michel, leur patron.

Luciano SANCHIONI

## C.R.I.S.T.A.L.E. *(accueil de loisirs pour mineurs)*

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 13 ans qui résident dans les communes de Mesnil-sur-l'Estrée, Courdemanche, Saint-Germain-sur-Avre, Marcilly-la-Campagne et Illiers-l'Évêque, tous les mercredis, au foyer communal du Mesnil-sur-l'Estrée. Ceux de Muzy, Saint-Georges-Motel et Louÿe sont accueillis au centre de loisirs de Muzy.

Notre équipe est composée de : Stéphanie, directrice (BAFD) – Nadine, animatrice (BAFA), secrétaire et sous-directrice en l'absence de Stéphanie – Coraline, animatrice (CAP petite enfance) – Yohan, animateur (BAFA) et Andréa, aide-animatrice.

Le centre est ouvert au mois de juillet avec un regroupement dans le gymnase de l'école du Mesnil-sur-l'Estrée. De même, durant toutes les petites vacances, les enfants sont alors réunis au foyer communal du Mesnil-sur-l'Estrée.

Avec la réforme des rythmes scolaires les enfants ont école le mercredi matin, mais le centre est ouvert afin d'accueillir ceux des écoles privées.



Un système de ramassage scolaire dépose les enfants de l'école de Saint-Germain-sur-Avre et de Courdemanche ; un animateur va chercher ceux de l'école du Mesnil-sur-l'Estrée.

Les activités du mercredi sont variées : activités manuelles, jeux d'extérieur, balades en forêt, jeux de société, cuisine, etc.

Activités de juillet ; sorties, danse et autres, spectacle des *Festi'Routils*, etc.

Stéphanie MAURICE



## Les festivités mesniloises toujours en action !

L'année 2015 a été, pour « Les festivités mesniloises », le moment d'offrir un nombre plus restreint d'activités que les années précédentes, mais avec une plus grande participation, à la satisfaction générale.

En février, le « concours de belote » a réuni trente-deux participants ainsi que des enfants pratiquant d'autres jeux de société.

En mars, la sortie au Zénith de Rouen, le spectacle d'*Holiday on ice* pour un régal des yeux, a réuni quarante participants : agréable soirée précédée d'un repas sympathique.

En avril, le jour de Pâques, et comme chaque année depuis cinq ans, nous avons accompagné C.R.I.S.T.A.L.E. pour sa « chasse aux œufs » dans les bois du château de Mesnil-sur-l'Estrée, en offrant boissons chaudes et viennoiseries à tous les participants, enfants et parents.

Début octobre, vif succès pour la troisième édition de la « Foire à tout » qui a réuni plus de soixante exposants. Une nouvelle implantation sur le stade et l'organisation d'un « parking gratuit bien géré » a offert aux très nombreux visiteurs un accueil serein, sans aucun embouteillage sur la voie publique et dans les virages du stade. La buvette a connu une forte affluence et les aides bénévoles ont permis un service rapide et convivial à la fois. Un immense merci à tous ceux qui ont contribué à cette réussite collective : visiteurs, exposants, adhérents, membres du bureau permanent et intérimaire. Très bonne ambiance globale.

En novembre, notre « grand loto annuel » a permis à tous les participants de gagner de nombreux lots dans la détente et la bonne humeur, malgré une atmosphère un peu triste suite aux événements de Paris.

Enfin, mi-décembre, l'année s'est terminée par une soirée dansante avec orchestre à « La Guinguette des Écluses » à Amfreville-sous-les-Monts : ambiance très sympathique, repas délicieux et chaud, rapidement servi, vaste piste de danse, orchestre très motivé, choix de danses très variées, du madison au rock, du tango au jerk, de la valse au slow, de quoi contenter tous les amoureux de la danse, jusqu'à la fermeture.

En 2016, « Les festivités mesniloises » vous proposeront, tout en gardant les activités qui fonctionnent, de nouveaux projets faisant appel à la participation du plus grand nombre. Vous pouvez à tout moment nous rejoindre et adhérer aux « Festivités mesniloises », tél. : 06 30 52 99 19 ou 09 53 77 36 34.

Paul-François GADOIS

## Les Balladins de l'Estrée, compagnie André-Grichois toujours fidèles au poste

Les *Balladins* ont dignement fêté leurs 25 ans en 2015.

Ils ont, à l'issue de la présentation de leur spectacle « Un chapeau de paille d'Italie », allègrement trinqué avec leur fidèle public mesnilois.

Puis une soirée d'anniversaire a été organisée reprenant le thème de *la Liberté, l'Égalité et la Fraternité font la fête au Mesnil*, là où tout a commencé pour la troupe.

De nombreux comédiens de différentes promotions de *Balladins* et de supporters ont répondu présents, heureux de faire découvrir à leurs conjoints et leurs enfants les inoubliables moments qui ont marqué leur jeunesse.

C'est autour d'une exposition de costumes conçue par Marie-France Duplat, d'un montage photos signé André Cottin et d'une animation sur le thème de la liberté assurée par de jeunes *Balladins*, que s'est déroulée la soirée.

Dans une ambiance où l'émotion était à chaque instant palpable, les retrouvailles ont réjoui tous les cœurs. Ces instants resteront gravés longtemps dans notre mémoire collective.

Si l'on était en droit de s'interroger quant à l'avenir de la compagnie qui accuse un quart de siècle, les vingt-quatre nouvelles adhésions enregistrées cette année constituent un signe majeur de sa belle vigueur.



Ce dont atteste également l'actualité des *Balladins* pour 2016 :

- Un atelier enfants vient d'être créé à Muzy (salle des fêtes) ; il a lieu le mardi de 17 h 00 à 18 h 30.

Les jeunes Mesnilois intéressés y seront les bienvenus.

- Deux stages pendant les vacances scolaires auront lieu en 2016 à la salle théâtre des *Balladins* au Mesnil : du 8 au 12 février et du 4 au 8 avril de 14 h 00 à 17 h 00 ; les inscriptions sont ou-

vertes.

- Une soirée festive sur le thème « Gloire à Bacchus » sera animée par les *Balladins* le samedi 23 janvier pour célébrer la nouvelle année.

- Un nouveau spectacle, qui reste à déterminer, va être mis en chantier.

- La création du « Festival des P'tits Loups », un événement jeune public coproduit par quatre communes de la CCRSE, se déroulera au dernier trimestre 2016.

Pour toute information contacter :  
Danielle AUBERT (présidente)  
au 06 07 13 59 73  
[aubert-danielle@orange.fr](mailto:aubert-danielle@orange.fr)



## Les pongistes mesnilois

Les pongistes mesnilois ont repris le chemin des entraînements dès le début septembre afin de se préparer pour leurs championnats qui ont débuté début octobre. Ils ont accueilli de nouveaux éléments (de nombreux jeunes du Mesnil) mais ont subi, malheureusement, le départ de quelques joueurs.

Le club accueille toutes les personnes qui souhaitent apprendre, jouer, pratiquer en loisir ou en compétition le tennis de table avec toujours la même bonne humeur depuis des années.

Le 14 juin dernier, le club a fêté ses dix ans en organisant une grande fête où étaient conviés tous les joueurs ayant fait partie du club depuis sa création. Pour l'occasion, la présidente avait également convié un grand joueur numéroté français à venir faire une démonstration placée sous le signe de la « rigolade ».

**Manifestations à venir :** le club organisera son traditionnel tournoi annuel le dimanche 20 mars 2016, au foyer communal. Il est ouvert à tous les pongistes cependant, pour une meilleure organisation il est demandé de s'inscrire avant. De nombreux lots seront, comme d'habitude, distribués afin de récompenser les meilleurs.

**Résultats sportifs :** nouvelle participation au niveau national pour une habitante du Mesnil, Anaïs Veillard.



Formidable départ de championnat pour deux équipes : la D 2 et la D 3 qui sont en première position et vont probablement monter dans la division supérieure. Du jamais vu au Mesnil !

Bravo à tous les joueurs et joueuses qui contribuent aux excellents résultats de début de saison !

### Horaires d'entraînements

- le mardi, de 18 h 00 à 19 h 00 et de 19 h 00 à 20 h 30, pour jeunes et seniors ;
- le mercredi, de 14 h 30 à 16 h 00, pour les plus jeunes, encadrés par un entraîneur ;
- le vendredi, de 18 h 00 à 19 h 00 et de 19 h 00 à 20 h 00/20 h 30, pour les jeunes et adultes.

**Site Internet :** n'oubliez pas de retrouver toutes les informations du club sur <http://lespongistesmesnilois.fr>

### Le bureau

*Présidente, correspondante et entraîneur :* Isabelle Foucault (06 78 44 04 09).

*Secrétaire :* Julien Garineau.

*Trésorier :* Olivier Parent.

Et de nombreux bénévoles bien précieux.

## Les poneys d'Alice

Les poneys d'Alice, c'est un petit club convivial et familial où chaque cavalier et sa famille trouvent leur place. Les chevaux et poneys y sont choyés et mènent une vie la plus équilibrée possible, eh ! oui Alice y tient... D'ailleurs vous l'avez sûrement croisée menant ses cinq chevaux au pré à côté du cimetière tous les matins... (A ce propos, faites attention à ne pas passer trop vite à côté d'eux car, tout gentils qu'ils soient, ce sont des animaux peureux !)

C'est aussi un poney club dynamique qui organise nombre de manifestations, par exemple en 2015 nous avons fait trois concours d'entraînement au club : les 22 mars, 17 mai et 5 octobre, avec des épreuves pour tous âges et niveaux : maniabilité, obstacle, « poney games » (ce sont des jeux de relais combinant vitesse, adresse et agilité), et le public y est toujours le

bienvenu. Le 31 octobre nous avons réalisé notre traditionnel défilé d'Halloween dans les rues du Mesnil-sur-l'Estrée. A ce propos, un grand merci à toutes les personnes qui nous ont gâtés en bonbons... Au mois de décembre, nous avons transformé un poney en renne du père Noël ! A la plus grande joie des enfants de l'école. Et le 28 juin c'était notre grand spectacle de fin d'année sur le thème « le cheval en musique », des heures et des heures de répétitions, de création de costumes, décors et musiques... pour un résultat magnifique !

Prenez date pour 2016. Le spectacle se déroulera le 26 juin après-midi, et ce sera comme d'habitude, gratuit et ouvert à tous ; le thème ? Chuuuuut c'est un secret, bien que j'aie ma « p'tite » idée.

A très vite... Aux poneys d'Alice.



## TOM pouce pousse ... LA MOELLE

Maintenir une action dans la durée est un challenge pour toute association. C'est grâce aux Mesniloises et aux Mesnilois, mais aussi aux habitants des communes alentour, que les collectes de sang organisées en 2015 ont accueilli un public conséquent, particulièrement le 28 novembre avec 62 donateurs dont beaucoup de jeunes. Bravo.

Nous renouvellerons cela en 2016, les 21 mai et 24 septembre.

Les adhésions et dons, même si moins nombreux que les années précédentes, permettent de maintenir nos engagements auprès des patients. Ainsi cette année nous aurons mis en place la thérapie par la présence de clowns au centre Henri-Becquerel à Rouen, une approche d'accompagnement novatrice dans les lieux de souffrance auprès des

grands adolescents et adultes, pour accompagner les patients, leur apporter du mieux-être et de l'évasion...

Nous poursuivons aussi notre mission d'information en distribuant un livret sur la greffe de moelle osseuse dans les hôpitaux. La seconde édition étant presque épuisée, un travail de mise à jour est en cours avec les professionnels en hématologie. Cette nouvelle édition sera tirée à 10 000 exemplaires en 2016.

Et pour la troisième année nous participerons aux journées nationales de lutte contre la leucémie – les JNcL – les 5 et 6 juin prochains.

Plus localement nous restons à l'écoute et à la disposition des patients et de leur famille, pour leur apporter du réconfort et, dans la mesure du possible, un soutien financier face à cette maladie.



**Si vous souhaitez nous rejoindre et/ou nous soutenir, contactez-nous à [tompoucepousselamoelle@gmail.com](mailto:tompoucepousselamoelle@gmail.com) ou au 06 25 46 63 27**

## ENSEMBLE ŒUVRONS CONTRE LA LEUCÉMIE

## Sauvegarde du patrimoine mesnilois

Après notre assemblée générale du 20 février 2015, nous étions tous ravis des décisions de M. Jacques Boutin, notre maire, et du premier adjoint, Jacques Jarra - foux, annonçant que des travaux pourraient être engagés sur l'église. Malheureusement, les perspectives financières actuelles et à venir, au regard des sommes à investir, obligent à une grande prudence et à retarder les opérations.

C'est donc une grosse déception pour tous les adhérents. Nous espérons que lors de notre prochaine

assemblée générale nous aurons de meilleures nouvelles à vous annoncer.

Ceci dit, nous pouvons dire que depuis le mois de février notre association a continué de travailler : le panneau signalétique de l'église a été installé, les fonds baptismaux ont été consolidés, les vitres de la fenêtre de la sacristie remplacées. La saisie sur ordinateur des anciens documents se poursuit.

Le 22 juin, l'association a organisé une « sortie patrimoine »

à l'abbaye du Bec-Hellouin, au Neubourg et dans les jardins du château du Champ-de-Bataille. La découverte du patrimoine de notre région est toujours un bon moment culturel partagé dans la bonne humeur;

Les journées du patrimoine se sont déroulées sur deux jours, les 19 et 20 septembre. Le samedi un circuit pédestre était proposé. A l'aide d'un livret et de panneaux installés sur le parcours on pouvait découvrir ou redécouvrir les lieux intéressants de notre village.

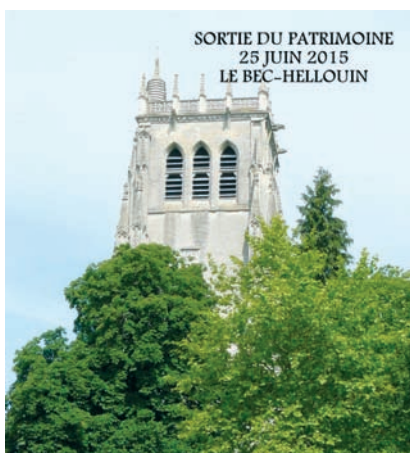
Le dimanche, l'église accueillait un concert avec Marie Tahon à la clarinette et Arnaud Péresse au piano.

Interprétation très appréciée des nombreux auditeurs. Ce concert était coorganisé avec l'association « Tom pouce pousse ... LA MOELLE ».

Afin de répondre à une proposition faite lors de l'assemblée générale nous avons décidé d'ouvrir l'église les 19, 20, et 21 décembre, de 15 h 00 à 18 h 00 pour une exposition de crèches.



Bernard DUPLAT



## Les pêcheurs rémois

Notre saison de pêche en première catégorie a débuté le samedi 14 mars 2015 pour s'achever le dimanche 20 septembre. Petit rappel : l'ouverture a toujours lieu le deuxième samedi de mars pour fermer le troisième dimanche de septembre.

Nous avons, cette année, procédé à plusieurs alevinages en truites *fario* pour un poids de 800 kg, plus un lâcher de 5 000 truitelles.

Le temps consacré à l'entretien et aménagement de la rivière est d'environ 750 heures.

Le bilan des pêches électriques réalisées est bon. Il confirme l'implantation de *l'ombre commun* qui pour l'année 2016 sera encore en *no krill* (remise à l'eau obligatoire).

2015 a vu notre association fêter ses 50 ans à l'étang du parc de Saint-Rémy-sur-Avre. La participation fut bonne avec une ambiance excellente.

A cette occasion je tiens à remercier la commune du Mesnil pour son aide exceptionnelle ainsi que M. et Mme Jean Le Clézio pour avoir participé à cette manifestation.



Pour 2016, le prix des cartes de pêche reste inchangé, nos dépositaires sur notre commune seront le bar de José et Lilly ainsi que la supérette PROXI.

Patrice VERGER

## Amicale mesniloise des anciens des Forges *Une page se tourne définitivement...*

Créée en 1975 par André Noëhringer, Jean Lanic et Raymond Boidin, l'AMAF (Amicale mesniloise des anciens des Forges) a organisé ce 25 avril 2015 son vingt-troisième et dernier rassemblement.

Cette pension des Forges a accueilli apprentis et célibataires de l'imprimerie Firmin-Didot pendant de nombreuses années. Ouverte d'abord à l'Estrée en 1905, elle deviendra école des Forges à partir de 1910 et fermera ses portes en 1972.

Parmi les 109 convives, la municipalité était représentée

par M. et Mme Jean Le Clézio. Merci encore à tous les élus qui se sont succédé et ont offert gracieusement les salles du foyer communal.

Le président Alain Rottier et les membres du bureau ont été satisfaits : chansons, histoires ont agrémenté ce repas, ainsi que les photos évoquant le passé, intimement lié à l'imprimerie Firmin-Didot, dont beaucoup d'anciens aujourd'hui disparus...

Oui, ce n'est qu'un au revoir.

Claude LAMBERT

## Gymnastique volontaire mesniloise

La gymnastique volontaire est une activité physique d'entretien ouverte à tous : ados, adultes, seniors, hommes et femmes, exercée sous la responsabilité de nos deux animatrices diplômées et formées en permanence aux techniques les plus modernes. Elle a pour objet de favoriser l'épanouissement physique et moral de chacun, à tous les âges.

*Bilan 2014-2015* : cette année s'est déroulée avec un effectif stable de trente licenciés qui ont pu, à leur choix, participer à une, deux ou trois séances par semaine.

Nous avons, comme chaque année, organisé ou participé à quelques événements festifs, citons :

– en juin, la « marche de la GYM », ouverte à tous. Faute de soleil, nous avons emporté chacun une forte dose de bonne humeur. A refaire en 2016 ;

– le traditionnel repas de fin d'année où le foyer communal se transforme en « auberge espagnole », chacun y apportant et partageant un plat ou une boisson pour clore la saison ;

– l'assemblée générale annuelle a été suivie avec attention par la grande majorité des adhérents et s'est conclue par la traditionnelle galette des Rois.

Votre présence et votre intérêt pour la vie de l'association sont nos meilleurs encouragements.

Merci à vous !

*Rentrée 2015-2016*. Les trois cours ont repris début septembre ; les horaires restent inchangés par rapport à l'année précédente, chaque séance dure une heure :

– le lundi, à 14 h 30, cours « senior », avec Laurence ;  
– le mardi, à 20 h 15, cours « adulte », avec Laurence ;  
– le vendredi, à 9 h 00, cours « adulte », avec Gwenaëlle.

Les cours variés et efficaces sont adaptés au maintien d'une bonne santé et d'une bonne forme physique.

Nous serons heureux de vous accueillir gratuitement pour effectuer quelques séances d'essai.

A bientôt.

Le bureau de la GV mesniloise





## Association Firmin DIDOT



Dix ans que notre association existe avec le même objectif : raconter l'histoire de l'Imprimerie (cette merveilleuse invention) depuis les Chinois, jusqu'à internet.

Utopie, me direz-vous et j'ai bien peur que vous ayez raison ! Beaucoup m'ont dit : il faut être à moitié fou pour réaliser ce projet ! Erreur, puis-je répondre maintenant, il faut être complètement fou pour y croire encore !

Bien sûr, nous pourrions être découragés, le groupe d'irréductibles imprimeurs qui font encore vivre notre association, épaulés que nous sommes, par la trentaine d'adhérents qui viennent chaque année à notre assemblée générale, mais non, nous résistons, nous y arriverons !

Et cependant, très doucement, que dis-je, très très doucement, nous voyons les choses changer...

En cette année 2015, le vendredi 3 avril, j'ai rencontré au siège social de la CPI (propriétaire de l'imprimerie Firmin-Didot), à Boulogne-Billancourt, le responsable juridique M. Grégoire Desmettre qui m'a annoncé qu'il donnait à notre association la jouissance du grand bâtiment situé le long de la route départementale 50, appelée aussi rue Firmin-Didot et dont la démolition était déjà administrativement pro-

grammée. A charge pour nous de le mettre en conformité et d'y effectuer les réparations nécessaires, la CPI restant propriétaire et nous fournissant gratuitement l'électricité.

Fort de ce cadeau (un peu empoisonné, compte tenu des besoins) j'ai demandé une entrevue aux collectivités publiques : CCRSE, département, région et sans surprise, tout le monde s'est réjoui de l'évolution de notre projet, mais nous a bien confirmé que la situation étant ce qu'elle est (que ce soit en raison du manque de moyens ou de la modification administrative prévue), il valait mieux que l'on se débrouille tout seul...

Mais ne soyons pas mauvaise langue, il y a quelques semaines, M. Guy Lefrand m'a confirmé que ce projet n'était pas enterré, si la commune de Mesnil-sur-l'Estrée rejoignait le regroupement de Saint-André-de-l'Eure et M. Nicolas Mayer-Rossignol m'indiquait par courrier *qu'il appréciait cet ambitieux projet* et attendait que je lui fasse parvenir un dossier complet, précis et actualisé. Comme dit le vieux dicton : les élections, ça a du bon...

Un point positif, cependant : le 17 septembre 2015, la direction générale des finances publiques nous a attribué le label « d'intérêt général », nous per-

mettant de recevoir des dons dans le cadre du mécénat d'entreprises ouvrant droit à des réductions d'impôts, grâce à la défiscalisation. Nous avons donc décidé de nous adresser à de nombreuses entreprises locales ou autres, qu'elles soient de la filière professionnelle (papier, encres, matériel, etc.) ou autres.

En cette fin d'année, nous attendons des réponses, souhaitant qu'elles soient positives.

Merci à l'équipe municipale dont nous savons qu'elle souhaiterait faire encore plus.

Nous remercions également les communes limitrophes qui continuent à nous attribuer une subvention, modeste certes, mais indispensable à notre survie, marquant ainsi leur intérêt pour ce projet et nous invitons tous les Mesnilois à nous rejoindre pour nous soutenir dans cette aventure qui est l'épine dorsale de l'histoire de notre village que l'on appelle « la cité des imprimeurs ».

Jean-Marie GADOIS, président,  
Association Firmin DIDOT  
9 ter, rue du Moulin  
27650 Mesnil-sur-l'Estrée  
Tél. : 06 14 81 07 99  
[jmgadois@free.fr](mailto:jmgadois@free.fr)

## Les contacts avec les autres associations mesniloises

### Les chasseurs du Mesnil-sur-l'Estrée

Contact : Sébastien Gastelais  
[ampg.gastelais@orange.fr](mailto:ampg.gastelais@orange.fr)

### Macadam mesnilois

Objet : favoriser la pratique de la course à pied  
Contact : [painfrederic@hotmail.fr](mailto:painfrederic@hotmail.fr)

### Mesnil l'Estrée pétanque

Objet : pratiquer la pétanque. Contact : Valérie Breton – Tél. : 06 64 34 14 68

### Mesnil hold'em

Objet : apprendre et jouer au poker  
Entraînement tous les jeudis de 20 h 00 à 23 h 00 au foyer communal  
Site internet : <http://mesnilholdem.forumpro.fr>



## MESSAGE DES CE 1 - CE 2

« Pendant les grandes vacances, la classe des CE 1 - CE 2 a changé grâce à des travaux : une entreprise est venue repeindre notre classe. Avant que les peintres viennent, la classe a été préparée : le tableau est décroché, les meubles sont déplacés, et les livres rangés dans des cartons. Les peintres ont mis du bleu pastel sur toutes les portes et le bas des murs, et sur tout le reste, une couleur « chocolat blanc ». Le plafond a été aussi refait avec des nouvelles plaques blanches.

Les activités périscolaires. Après la classe, nous faisons des activités dans plusieurs endroits de l'école : l'anglais se déroule dans la bibliothèque, la découverte de l'alimentation se passe dans une salle de la mairie, la danse dans la salle de sport ou dans la cantine. Nous devons déplacer les tables pour les danses. Nous sommes contents de nos activités.

Les attentats de novembre 2015. Nous avons participé à la minute de silence devant la mairie de Mesnil-sur-l'Estrée ; juste avant, le maire a lu un discours. »

## MESSAGE DES CM 1 - CM 2

« L'école Gutenberg a créé son journal : plein de créativité, 100 % fait à la main (par les élèves).

Achetez-le pour seulement 1 € ! Il est disponible à l'école ou à la mairie

Cette année, nous allons cultiver nos propres légumes biologiques ! »

Le bon fonctionnement des écoles, qui n'ont pas le statut d'établissement public, résulte de la coopération entre différentes instances. Celles-ci se conforment à une réglementation qui permet de garantir l'accueil et l'éducation des jeunes élèves.

Les compétences respectives de l'État et de la commune en matière de gestion de l'école sont précisément définies :

– L'État fixe les programmes nationaux et prend en charge le recrutement, la formation et la rémunération des personnels enseignants. Le directeur d'école, nommé parmi ces derniers, veille au respect de la réglementation et au déroulement des enseignements au sein de l'école.

– La commune est propriétaire des locaux scolaires et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. Elle gère également certains personnels non-enseignants qui travaillent à l'école, notamment ceux qui s'occupent de l'entretien et du service de restauration, ainsi que les ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles).

– Parallèlement, la coopérative scolaire, dotée d'un budget propre, peut financer des projets éducatifs ou des actions de solidarité à l'école, à condition de ne pas se substituer aux obligations de la commune qui assume les dépenses d'entretien et de fonctionnement. Les fonds de la coopérative scolaire proviennent soit directement des parents d'élèves soit des animations organisées par les parents ou les élèves tout au long de l'année.

## Le Mesnil-sur-l'Estrée et son école

L'école est une priorité et l'épanouissement des enfants une finalité. La municipalité a donc choisi de consacrer une partie de son budget aux activités scolaires et périscolaires :

● « Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences de l'Éducation nationale », mais ceci reste à la charge de la municipalité. A l'école Gutenberg, la classe de cours préparatoire assiste à un cours hebdomadaire de natation pendant toute l'année, et les autres classes élémentaires y ont accès sur la moitié du cycle annuel. L'objectif est de savoir nager en toute sécurité avant de rentrer au collège.

● Les activités périscolaires (appelées TAP) imposées par la dernière réforme de l'Éducation nationale sont aussi à la charge des communes. La municipalité mesniloise a choisi d'utiliser ces TAP pour permettre aux enfants d'avoir accès à des activités sportives et culturelles diverses, en mettant un accent particulier sur l'apprentissage de l'anglais dès le CP.

● L'ouverture sur le monde extérieur : en plus du voyage de fin d'année, la municipalité du Mesnil finance, d'une part, les différents déplacements pédagogiques des élèves et, d'autre part, la mise en place d'ateliers.

Ci-dessous le budget 2015 :

Piscine et voyages	17 599,00 €
Animation pour les enfants	2 530,00 €
Cantine	37 000,00 €
TAP	20 000,00 €
Fournitures et maintenance	8 500,00 €
Total dépenses	85 629,00 €

## MESSAGE DES DÉLÉGUÉS PARENTS D'ÉLÈVES

Chers parents d'élèves,

Nous souhaitons vous sensibiliser et/ou vous informer sur les fonctions de la coopérative scolaire et donc l'importance de participer aux petites actions de ventes organisées par l'école.

Sachez que la coopérative scolaire sert à financer les activités de NOS enfants quelle que soit leur classe : atelier pâtisserie ; atelier travaux pratiques ; atelier jardinage ; activité de Noël ; cadeaux de fête des pères et des mères ; certains costumes du spectacle de juin ; voyages scolaires.

IL EST DONC TRÈS IMPORTANT D'Y PARTICIPER  
C'EST LA VIE DE L'ÉCOLE, DE NOS ENFANTS QUI EN DÉPEND

Tous nos enfants comptent sur vous lors des prochaines ventes et manifestations.

Nous vous remercions de votre implication.





Le budget communal est divisé en deux sections :

- Une section fonctionnement représentant toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est-à-dire les dépenses régulières et les charges financières.
- Une section d'investissement qui regroupe essentiellement les opérations non répétitives de la collectivité, lesquelles se traduisent par une modification du patrimoine : achat de véhicules, construction de bâtiments, etc.

Chaque section doit être équilibrée entre recettes et dépenses.

## SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général (assurances, énergies, etc.)	256 710 €	Produits des services et ventes diverses	49 160 €
Frais de personnel et charges afférentes	421 950 €	Impôts et taxes	397 100 €
Autres charges de gestion courante (indemnités, subventions...)	102 536 €	Dotations et participations de l'État et du département	248 587 €
Charges financières (intérêts d'emprunts)	4 000 €	Revenus des immeubles	3 000 €
Charges exceptionnelles et imprévues	105 932 €	Remboursement de charges sociales	5 711 €
Amortissements des travaux	16 400 €	Produits exceptionnels	9 000 €
Virement à la section investissement	24 481 €	Excédent de fonctionnement reporté	219 451 €
<b>Total</b>	<b>932 009 €</b>	<b>Total</b>	<b>932 009 €</b>

## SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Emprunts et dettes assimilés	12 498 €	Virement de la section fonctionnement	24 481 €
Immobilisations incorporelles (achat, étude, licence...)	6 600 €	Subventions d'investissement reçues	26 000 €
Immobilisations corporelles (acquisitions de matériels, travaux sur bâtiments...)	66 600 €	Dotations globales et fond d'investissement	10 130 €
Provisions pour travaux parking mairie	57 000 €	Cession bien immobilier	50 000 €
Travaux en régie	10 000 €	Excédent d'investissement reporté	42 087 €
<b>Total</b>	<b>152 698 €</b>	<b>Total</b>	<b>152 698 €</b>

Dans un contexte où les dotations de l'État ont baissé, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition et d'agir sur plusieurs axes de diminutions des dépenses de fonctionnement afin de maintenir les capacités de financement de la commune dans ses investissements.

### Focus sur les dotations de l'État à la commune

Les dotations de l'État représentent 30 % des ressources de notre commune. Elles sont principalement composées comme suit :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF), la plus importante, est calculée sur des critères comme le nombre d'habitants et la superficie de la commune. *En 2015, elle est de 151 028 €.*
- Les dotations de compensation servent à compenser les exonérations et dégrèvements consentis par l'État sur la fiscalité locale. *En 2015, elles sont de 57 906 €.*

La dotation nationale de péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. *En 2015, elle est de 19 498 €.*

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) compense la TVA payée par la commune sur les dépenses d'équipement réalisées. *En 2015, elle est de 10 130 €.*







En 2015, l'utilisation de la capacité à l'investissement de la commune a permis les travaux et aménagements détaillés ci-dessous.

Un effort particulier a été consacré à l'école :

- poursuite du plan de rénovation des classes (cette année, CE 1/CE 2) ;
- mise en conformité « handicap » des accès scolaires ;
- amélioration de la luminosité de la cour des grands avec abattage de la haie existante et pose d'un pare-balls ;
- remplacement du lave-vaisselle de la cantine ;
- acquisition et mise en place d'une chaudière à gaz en remplacement de l'ancienne au fioul.

Mais aussi sur l'embellissement de notre village :

- réfection des toitures des bâtiments, place de la Poste ;
- renforcement des bordures et sécurisation route de Saint-André ;
- poursuite du plan d'enfouissement des fils électriques et téléphoniques de la Grande-Rue.



**6 janvier : réouverture de la bibliothèque au public.**

**8 janvier : vœux du maire aux employés communaux.**

**10 janvier à 11 h 00 : vœux du maire et du conseil municipal à la population.**



**18 janvier à 14 h 30 : spectacle offert aux enfants de l'école Gutengerg.**

**23 janvier : soirée festive sur le thème « Gloire à Bacchus » par les *Balladins de l'Estrée*.**

**24 janvier à 15 h 00 : concert en faveur de la lutte contre la leucémie par « TOM pouce pousse ... LA MOELLE » en l'église d'Illiers-l'Évêque avec le groupe *Les Pétilantes*.**

**25 janvier à 20 h 00 : assemblée générale de l'association « Gymnastique volontaire mesniloise ».**

**4 mars : assemblée générale de l'association de « Sauvegarde du patrimoine mesnilois ».**

**5 mars : dîner spectacle « Patrimoine des chansons françaises » avec Luc Sixties par la « Sauvegarde du patrimoine mesnilois ».**

**20 mars : traditionnel tournoi annuel de tennis de table ouvert à tous par « Les pongistes mesnilois ».**

**27 mars à 10 h 30 : pour les enfants de 3 à 11 ans, chasse aux œufs organisée par « C.R.I.S.T.A.L.E. » dans le parc du château.**

**30 mars à 10 h 00 : carnaval de l'école Gutenberg.**

**8 mai : commémoration de la fin de la guerre 1939-1945 par « l'Amicale des anciens combattants ».**

**10 mai à 11 h 00 : commémoration de l'abolition de l'esclavage.**

**20 mai : assemblée générale de l'association « TOM pouce pousse ... LA MOELLE ».**

**21 mai de 9 h 00 à 13 h 00 : collecte de sang organisée par l'EFS – Normandie et « TOM pouce pousse ... LA MOELLE ».**

**28 mai : M. le maire et le conseil municipal vous invitent à célébrer les mamans.**

**25 juin : kermesse de l'école Gutenberg.**

**26 juin : spectacle de fin d'année ouvert à tous aux « Poneys d'Alice ».**

**27 juin : remise des prix et spectacle de l'école Gutenberg.**

**13 juillet : repas républicain et feu d'artifice.**

**11 septembre à 14 h 30 : randonnées mesniloises organisées par « TOM pouce pousse ... LA MOELLE ».**

**24 septembre de 9 h 00 à 13 h 00 : collecte de sang organisée par l'EFS – Normandie et « TOM pouce pousse ... LA MOELLE ».**

**11 novembre à 11 h 00 : commémoration de la fin de la guerre 1914-1918.**

**19 novembre : repas des anciens organisé par la municipalité.**

Retrouvez toutes les activités en temps réel,  
sur le site internet de la commune : <http://mesnil-sur-lestree.fr/>



## Assistantes maternelles agréées

REDOULES Valérie .....06 80 46 53 46  
BERJONNEAU Christelle ....09 52 90 45 13  
BRAUN Françoise .....02 37 82 87 88  
CHOLLOUX Marie-Ange ....02 37 82 81 77  
DAVID Sylvie .....02 37 82 81 84  
MAYOT Henriette .....06 22 59 56 44

## AMPG

GASTELAIS Jean-Francois ..06 42 63 90 52

## Bar, tabac, épicerie

SANJAIME Lily et José .....02 37 82 90 04

## Boulangerie, pâtisserie

GOURDON Thierry  
et Barbara .....02 37 82 90 08

## Cabinet d'infirmières

CORBIN Carole  
RENARD Karine .....02 37 48 84 48

## Construction, restauration

VAGNER Patrick .....02 37 64 91 70

## Daphné Muller Conseils

MULLER Daphné .....06 10 14 76 58

## Destructions nids guêpes et frelons

GARCIA Manuel .....02 37 82 85 23  
.....06 25 20 92 85

## Ébéniste, restauration de meubles

QUESTE Benoît .....02 37 82 81 55

## Écurie Christophe Escande

ESCANDE Christophe .....02 37 82 98 48

## Générale de bâtiment

Entreprise SANIER .....02 37 82 80 03

## La Paonnerie (location salles/pensions équestres)

CORDONNIER Alain .....06 25 46 63 27

## Les poneys d'Alice

BOSSUYT Alice .....06 30 92 17 42

## Menuisier-Plaquiste

ESNAULT Philippe .....06 19 88 28 19

## SARL La main verte

LE QUELLEC Arnaud .....06 75 90 99 26

## PROXI Services

VERGER Julien  
et Séverine .....02 37 48 19 37

## Service à la personne

LAINÉ Alain .....06 16 52 45 29

## Taxi Auvray

AUVRAY Jean-Charles .....06 09 66 09 48

## Pizzeria "La P'tite fringale"

Commerçant non sédentaire 06 62 76 15 23

*Tout commerce ou entreprise souhaitant figurer dans cette page,  
peut laisser ses coordonnées à la mairie*

*Toute personne souhaitant faire partager ses photos,  
peut les adresser en mairie, nous les publierons*





Les lecteurs peuvent faire des commentaires et des suggestions sur le contenu de ce bulletin, ce qu'ils voudraient y trouver. La correspondance peut être déposée dans la boîte aux lettres de la mairie ou envoyée par mail à : [mesnilsurlestree@gmail.com](mailto:mesnilsurlestree@gmail.com)